

Rennes, le 7 février 2023

Cher(e) membre du conseil,

Je vous prie de participer au **Conseil de l'école de l'Institut Agro Rennes-Angers** qui aura lieu le :

Lundi 27 février 2023 de 10h à 12h

Par visio-conférence uniquement

Lien Zoom : <https://institut-agro.zoom.us/j/96142641854>

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2022 (avis)

2. Actualités

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

3. Finances

3.1 Compte rendu d'exécution budgétaire 2022 (information)

3.2 Budget propre intégré 2023 (avis)

4. Questions diverses

À faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil

La directrice
SIGNÉ
Alessia Lefébure

P.J. : coupon-réponse à retourner le 21 février 2023 au plus tard.

Conseil d'école
Séance du 27 février 2023

Délibération n°1

Le 27 février 2023, le Conseil d'école s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 3

Quorum : 12

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération n°1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
A 22 voix pour
A 0 voix contre
A 1 voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 27 février 2023, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 27 février 2023

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN



Compte-rendu

La séance est ouverte à 10h00, en visio conférence.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : L'ordre du jour est assez chargé, et nous prendrons principalement le temps de traiter les sujets importants, soumis au vote.

Il est procédé à l'appel des présents, au décompte des voix des membres présents, au décompte des pouvoirs (membres représentés).

Le conseil est constitué de 25 membres.

Membres présents : 19

Procurations : 6

Total des membres présents et représentés : 25

25/11/2022

CONSEIL D'ECOLE INTERNE
14 NOVEMBRE 2022

MEMBRES DE DROIT (7)			
Nbre de voix	IDENTITÉ	PRÉSENT/REPRÉSENTÉ	ÉMARGEMENT
1	Mme Valérie BADUEL Ministère de l'agriculture et de l'alimentation <i>Directrice générale de l'enseignement et de la recherche</i>	Représentée par Pascale Guériaux	Visio
0	M. Emmanuel ETHIS Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Absent	
0	Mme Hélène LUCAS Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Pouvoir à Philippe Simoneau	Excusée
0	M. David ALIS Président de l'Université de Rennes 1	Pouvoir à Hélène Guido Halphen	
2	M. Christian ROBLEDO Président de l'Université d'Angers Représenté par M. Philippe SIMONEAU	Présent (arrivera un peu en retard)	Visio
0	M. Olivier DAVID Conseil régional de Bretagne	Pouvoir à Arnaud Messenger	Excusé
0	Mme Patricia MAUSSION Conseil régional des Pays de Loire	Pouvoir à Arnaud Messenger	
PERSONNALITES QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE PRÉSENTANT UN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT (7)			
2	Mme Sophie GRISELIN PETIT BNP Paribas	Présente jusqu'à 12 heures	Visio
3	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante	Présente	
3	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Présent	
0	M. Pierre GERBER The World Bank	Absent	
0	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Pouvoir à Sophie Griselin Petit	

25/11/2022

0	Mme Monique CASSÉ Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Pouvoir à Héléne Guido Halphen	
0	M. Jean QUESSADA Directeur Campus Arts et Métiers d'Angers	N'est plus directeur du CAMA	
MEMBRES ELUS (14)			
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES			
1	M. Pierre-Guy MARNET Suppléant Gerhard BUCK-SORLIN	Présent	
1	M. Emmanuel GEOFFRIAUX Suppléant Soulaïman SAKR	Présent	
1	Mme Anne LE RALEC Suppléant Aude RIDIER	Aude Ridier présente	
MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT			
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE Suppléant Matthieu CAROF	Matthieu Carof présent	
1	Mme Laure VIDAL-BEAUDET Suppléant Rousseau TAWEGOUM	Présente	Visio
1	M. Yann TRICAUT Suppléant : Nicolas CHEN	Présent	
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNEL SCIENTIFIQUE			
1	Mme Christine HEUZE Suppléante Céline MARTEL	Céline Martel présente	
1	M. Rémi GARDET Suppléant Cyrille DAGUE	Présent	
1	Mme Karine BAGORY Suppléant Mme Isabelle BAUMGARTEN	Présente	
1	M. Pierre SANTAGOSTINI Suppléante Sandra ALARY-VAZEUX	Présent	
ETUDIANTS			
1	M. Ronan L'HOTELIER Suppléant Laurine KOMENDANCZYK	Présent	
0	M. Théo PARIS Suppléante Adèle POITEVIN	Pouvoir à Lucile Ancenay	
2	Mme Lucile ANCENAY Suppléant Juliette PAUTAS	Présente	
1	M. Victorien YOU Suppléante Romane MARTINEAU	Romane Martineau présente	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation de compte rendu du Conseil d'école	5
1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 6 septembre 2022.....	5
2. Actualités	5
2.1 Intervention de la Directrice de l'école	5
3. Stratégie de l'Institut Agro	7
3.1 Projet Stratégique 2023 (avis) – Intervention de Jacques Wéry	7
3.2 Contrat d'objectif et de performance avec l'État 2023-2028 (avis) – Intervention de Jacques Wéry	7
4. Finances	9
4.1 Budget rectificatif 3 de l'école (avis) – Intervention de Ghislaine Rallier.....	9
4.2 Budget propre intégré de l'école 2023 (avis) – Intervention de Ghislaine Rallier.....	10
4.3 Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'école (information) – Interventions de Ghislaine Rallier, Stéphane Chabrol et Jean-Charles Bertrand.....	12
5. Formation et recherche	12
5.1 Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023 (information et avis) – Intervention de Romain Jeantet.....	12
5.2 Eméritat de Jean Cordier – (avis) Intervention de Dominique Vollet.....	13
5.3 Contribution à la vie étudiante et de campus : bilan pour l'école de l'année précédente et programmation sur l'année 2022-2023 (information) – Intervention d'Isabelle de Caevel	13
6. Questions diverses	13

1. Approbation de compte rendu du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 6 septembre 2022

En l'absence de remarques, le compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Actualités

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Point présenté par Mme Alessia LEFEBURE

Mme Alessia LEFEBURE : S'agissant des données sur la formation, il en ressort que l'école reste très attractive. Des différences de profils existent entre les cursus, mais nous arrivons globalement à remplir nos classes. L'école est ainsi en phase avec les aspirations des jeunes. Sous l'égide de Romain JEANTET, Directeur des études, nous continuons d'améliorer le pilotage de ces cursus et de faire évoluer ces derniers. Des conseils de spécialités sont en cours de création pour chacun des 4 cursus afin que le travail de pilotage soit mené à bien et que les conclusions soient transmises aux instances *ad hoc*.

Quant au cycle « transformer », il se poursuit, en co-construction avec les étudiants et les enseignants. Il s'agit de débats interactifs, lors desquels des intervenants, ne faisant pas partie des enseignants-chercheurs de l'école, sont invités. Les personnalités sont variées et les échanges sont retransmis en YouTube live pour permettre aux spectateurs à distance d'y participer.

Le 21 octobre, une UMR a été officiellement lancée en écologie marine, en lien avec l'INRAE, IFREMER et l'Institut Agro. Un accord cadre a été signé ce jour-là entre l'Institut Agro et IFREMER, pour cadrer la relation entre les deux établissements.

De plus, l'Institut Agro a déposé un projet pour mener un audit et un diagnostic sur les compétences requises à venir dans les métiers du paysage. Il s'agit d'un travail de prospective à mener avec toutes les autres écoles.

A l'échelle internationale, l'Institut Agro a été invité à participer au plus important consortium européen d'universités spécialisées en agronomie et en science du vivant. Nos partenaires historiques européens en font partie également. Nous nous sommes rendus à Prague en septembre et en avons profité pour présenter l'Institut Agro, qui est le seul partenaire français perçu comme l'acteur incontournable dans son domaine. Nous répondons ainsi à un appel à projet européen pour constituer une université européenne, spécialisée dans les transitions environnementales et en matière d'agronomie.

En outre s'est déroulée la journée des halieutes le 7 octobre, au cours de laquelle ont été fêtés les 50 ans de la création de la spécialisation de l'école en halieutique.

Pour ce qui est des mouvements du personnel, nous avons accueilli 3 personnes : Anne DE LAMOTTE, secrétaire générale adjointe ; Arnaud MISERIAUX, un chargé de mission, recruté à la direction des affaires internationales ; et Dominique VERMERSCH, qui avait déjà travaillé chez nous en tant que professeur d'économie et est revenu en tant que chargé de mission auprès de l'Institut Agro, pour nous aider à mettre en place des enseignements plus proactifs en matière d'éthique, de déontologie, etc.

La prochaine rencontre « transformer » impliquera trois étudiants, de trois mouvements associatifs différents, afin de sensibiliser les étudiants à la question écologique. Le thème sera le suivant : « Comment les étudiants eux-mêmes s'engagent dans la transition ? ».

Les 21 et 22 novembre, nous présenterons à l'ensemble de nos communautés de Rennes et d'Angers, les résultats de nos enquêtes menées depuis plusieurs mois auprès du personnel et des étudiants.

Par ailleurs, le calendrier de l'évaluation HCRS se déroulera en multivagues. L'établissement sera, dans un premier temps, évalué en tant qu'établissement expérimental, afin de s'assurer que les démarches qu'il s'est engagé à suivre sont les bonnes. L'évaluation ne portera pas sur les formations en elles-mêmes.

Enfin, l'Institut s'est engagé dans le renouvellement du label des DRS du ministère de l'Enseignement supérieur. Une personne a été recrutée pour s'emparer du sujet et collecter les données nécessaires.

M. Arnaud MESSAGER : Pouvez-vous nous en dire plus sur le conseil des spécialités que vous avez évoqué ?

M. Romain JEANTET : Ce conseil fera appel à des volontaires, afin de représenter à la fois les enseignants impliqués dans le cursus ; les étudiants, et les représentants des directions transversales, venant en appui de la formation. Le principal étant de ne pas dépasser le nombre de 20-22 membres, qui est déjà considérable.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : Je salue cette belle dynamique de l'Institut, notamment dans le cadre de l'accompagnement des transformations. Je souligne également l'importance de fédérer et de s'engager ensemble, autour d'une équipe soudée.

J'aurais une question sur les financements PIA4 et 2030 : quel budget cela représente-t-il ?

M. Dominique VOLLET : Le diagnostic du PIA4 représente 200.000 euros. Il nous permet de mettre le pied à l'étrier et de déposer ensuite un projet formation, plus structurant, afin de reconcevoir nos systèmes de formation. S'agissant des autres dossiers « territoires intelligents et durables », le budget représente le financement de 2 thèses et de l'environnement de ces thèses-ci.

Mme Sophie GRISELIN PETIT : Concernant les intervenants extérieurs, comme Isabelle AUTISSIER, comment l'Institut fera-t-il pour toucher le plus d'étudiants possible ? Des systèmes de feedback des étudiants sont-ils déployés pour récolter leur retour ? Enfin, s'agissant de la formation du corps enseignant, des plans de formation sont-ils prévus pour dynamiser les enseignants vers le nouveau modèle ?

Mme Alessia LEFEBURE : D'une part, le cycle « transformer » se veut transversal, afin que l'intervenant soit interrogé par des personnes aux parcours différents, et ce, afin de créer un débat unique. La complexité réside en effet dans le fait de trouver des créneaux. Par ailleurs, deux séminaires pédagogiques ont eu lieu avant l'été avec les enseignants, qui ont discuté de la manière dont la transformation sera intégrée dans les cursus. Des formations ponctuelles pourraient par ailleurs être mises en œuvre, sur la base du volontariat, comme celle sur la fresque du climat.

M. Romain JEANTET : Le cycle « transformer » est d'abord construit par des étudiants volontaires, dont une des prochaines interventions portera sur la sensibilité des étudiants de l'école d'agronomie aux enjeux de transition et s'ouvrira ensuite sur une discussion avec des représentants de différentes associations.

M. Ronan L'HOTELIER : Il serait intéressant d'impliquer les étudiants et délégués de promotion dans des réunions du Conseil d'école, des CEBE et des conseils d'administration.

3. Stratégie de l'Institut Agro

3.1 Projet Stratégique 2023 (avis) – Intervention de Jacques Wéry

3.2 Contrat d'objectif et de performance avec l'État 2023-2028 (avis) – Intervention de Jacques Wéry

M. Jacques WERY : L'avis que devra rendre l'instance portera sur les 3 documents constitutifs du projet stratégique : l'Institut Agro en 2022, l'Institut Agro en 2030 et le Plan d'action.

Depuis le mois de décembre 2021, l'Institut est entré dans la deuxième phase d'élaboration des grandes lignes de son projet stratégique, notamment la déclinaison des grandes orientations en actions. Lors de la troisième phase, nous avons vérifié la cohérence de l'ensemble du Plan d'action par rapport aux missions de l'Institut et aux attentes des différentes communautés.

Des réunions de consultation se sont tenues avec les administrateurs, afin de travailler sur des questions spécifiques. Des discussions sont actuellement en cours avec les différentes instances de l'Institut et des écoles. En outre, des ateliers de réflexions ont été organisés en parallèle, dont les comptes rendus seront présentés lors du Conseil scientifique qui se tiendra cette semaine.

Les 3 documents qui vous sont présentés forment un tout, et présentent l'Institut, tel qu'il est en 2022, ce qu'il souhaite devenir en 2030 et le Plan d'action qui est envisagé de déployer entre 2023-2030.

Le document qui sera envoyé au Conseil d'administration portera sur la feuille de route, pour l'élaboration d'un plan de développement durable et sur les responsabilités sociétales, qui constitue le fil rouge du projet stratégique.

La dernière phase nous permettra de finaliser, à notre rythme, chacune des actions du projet stratégique ; de l'inscrire dans une approche de gouvernance générale, notamment avec la nouvelle organisation des directions fonctionnelles au niveau de l'Institut ; et de permettre aux différentes communautés et aux écoles de s'approprier le projet dans cette phase de mise en route.

Je vous ai ainsi fait une synthèse du processus, mais l'avis qui vous est demandé porte sur le contenu des documents qui vous ont été envoyés.

Mme Anne-Lucie WACK : Nous sommes actuellement dans une phase d'atterrissage importante, qui fait suite à un processus de co-construction qui dure depuis 2 ans. Nous n'avons pas attendu la finalisation du projet stratégique pour enclencher la dynamique et les mouvements de tous les projets associés. Par ailleurs, tout ce que nous présentons aujourd'hui est ambitieux, mais devra se déployer dans un contexte bien plus contraint que ce que nous avons envisagé, avec l'inflation et la crise du coût de l'énergie.

Enfin, l'évaluation HCRS arrive à point nommé et évaluera notre gouvernance et notre stratégie. Nous reviendrons vers les instances et les Conseils d'école au cours du printemps 2023, lorsque le rapport d'évaluation sera rendu.

Mme Daphné PREVOST : Je salue tout le travail réalisé par les communautés pour parvenir à ce projet stratégique. La conjoncture est en effet complexe, mais la tutelle fait le maximum pour accompagner au mieux l'Institut.

M. Pierre-Guy MARNET : Nous avons tous, en tant qu'enseignant, participer de plus ou moins loin à la construction de ce projet stratégique. Nous partageons globalement les grandes ambitions de ce plan. Toutefois, je soulève la crainte des enseignants au vu du contexte changeant. Il serait ainsi pertinent de préparer une hiérarchisation des financements, car les contraintes à venir doivent être anticipées.

Le travail de budgétisation nous permettrait d'avoir une bonne visibilité sur nos engagements et d'être plus efficaces dans notre manière de mettre en œuvre les actions.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : Comment faire pour que ce plan stratégique octroie davantage d'identité à l'école ? Le plan pourrait peut-être davantage ou plus précisément décliner des ambitions spécifiques de l'établissement par rapport au secteur d'activité qui est le nôtre. En outre, pourquoi les thématiques identifiantes et les pôles ne sont-ils pas plus présents dans le document stratégique ?

Une élue (01'22'00) : S'agissant des indicateurs proposés dans le cadre du contrat d'objectif et de performance, il semble qu'une des actions prioritaires sera d'organiser les formations dans des conditions optimales de qualité de service. Or, sur le campus de Rennes, les effectifs d'étudiants en parcours agronome ont augmenté, à moyens constants. Pensez-vous que nous puissions maintenir la qualité du service de formation dans de telles conditions ?

Mme Sophie GRISELIN PETIT : Concernant le volet sur l'internationalisation, des cours sont-ils prévus en anglais, avec des intervenants de différentes nationalités, qui conduiraient les étudiants vers d'éventuels parcours internationaux ?

Mme Laure VIDAL-BEAUDET : J'ai ouï-dire que le projet stratégique impliquerait des recrutements. Ces derniers auront-ils principalement lieu dans le domaine administratif ou au sein des équipes d'enseignants-chercheurs ?

Mme Romane MARTINEAU : Le document tient compte des remontées des étudiants, ce qui est positif et je vous en remercie. Cependant, pour quelles raisons y a-t-il peu de pilotes concernant les axes sur l'expérience de la vie étudiante ?

M. Jacques WERY : Ce Plan d'action représente un cadre partagé, qui guide nos choix d'engagements ou de non-action. La rédaction de chacune des actions, qui a fait l'objet de beaucoup de discussions, reste ainsi relativement large, pour permettre à chaque communauté concernée de fixer plus précisément ce qu'elles envisagent.

Quant aux thématiques identifiantes, nous avons inscrit dans le plan stratégique une action pour continuer à réfléchir sur cette thématique, sans chercher à la graver dans le marbre dans le projet.

Les groupes de réflexion ont donc une importance pour définir les objectifs que nous pouvons nous fixer tous ensemble, ainsi que les indicateurs qui nous permettront de les évaluer. Nous devons ainsi les hiérarchiser dans le temps.

S'agissant de la formation de nos étudiants en langue, nous souhaitons dans un premier temps consolider les pratiques qui sont déjà déployées en la matière. Les formations en anglais seront idéalement renforcées, notamment pour attirer les étudiants internationaux, permettre à nos étudiants de s'immerger dans une ambiance internationale, faciliter les mobilités, et créer, à l'échelle européenne, un campus global réunissant différentes universités.

Concernant la qualité de la formation, notre but n'est pas du tout d'empiéter dessus, mais de l'optimiser, en fonction des ressources disponibles.

Quant aux recrutements, aucun plan d'embauche n'est associé à ce plan stratégique. Nous travaillons à périmètre constant et d'autres ressources permettront de recruter du personnel, qui viendra en soutien des enseignants-chercheurs dans le cadre du projet. Ce dernier doit dans tous les cas se co-construire entre les écoles et l'Institut.

Enfin, l'axe expérience étudiante compte moins d'actions de la part des pilotes, car les chantiers en cours sur cette thématique étaient peu nombreux. En outre, nous devons prendre notre temps sur ce sujet afin de créer une dynamique collective au sein de l'Institut.

Mme Anne-Lucie WACK : Pour revenir sur les recrutements, des ETP viendront appuyer nos grandes inflexions stratégiques pour pérenniser notre vision. Il nous revient de trouver un modèle durable pour l'établissement, tant en terme économique qu'en termes de ressources humaines.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : S'agissant des deux ETP qui ont été retirés au sein de l'école, il faut savoir que chaque école cotise à la création de l'Institut Agro pour nourrir ses missions et projets, à raison d'un ETP par an. Le deuxième ETP concerne la mise à disposition de Thierry GITEAU, pour construire le nouvel outil Pégase. Son ETP sera toutefois compensé par un ETP contractuel.

Consultés sur le projet stratégique, la vision 20230 et le Plan d'action, les élus se prononcent favorablement à l'unanimité.

Consultés sur le COP (contrat d'objectif et de performance), les élus se prononcent favorablement à l'unanimité.

4. Finances

4.1 Budget rectificatif 3 de l'école (avis) – Intervention de Ghislaine Rallier

Point présenté par Gaëlle MALECOT-TAMBORINI

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : L'avis de ce jour portera sur le budget propre, intégré de l'école puisque le budget global de l'Institut Agro est présenté à l'échelle du Conseil d'administration, qui se déroulera le 29 novembre.

Le budget rectificatif 2022 est très déficitaire, puisque nous finirons l'année au 31 décembre 2022 à environ -6 millions d'euros. Cela s'explique par une augmentation des dépenses (+2%) et une diminution des encaissements de nos recettes, à -4 millions d'euros (soit -45% par rapport à ce que nous avons prévu). Cela s'explique par un report d'encaissements que nous avons prévu en 2022, et un ajustement des prévisions d'encaissement de nos recettes propres.

Les dépenses de personnel sont constantes, à l'inverse de celles liées au fonctionnement et à l'investissement. En effet, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est trop élevé et est notamment dû à l'augmentation du coût des fluides, qui s'est élevé à plus de 2 millions d'euros pour la seule année 2022 et ne pouvait pas être anticipé, à ce niveau-là.

S'y ajoute la hausse du coût des déplacements, qui se sont multipliés pour aller à la rencontre des partenaires. En outre, nous avons supporté le coût de raccordement au réseau de chaleur urbain, qui

nous fera cependant économiser de l'argent sur le long terme, en plus d'avoir une empreinte écologique positive.

Les dépenses de communication ont également augmenté, mais étaient nécessaires dans le cadre de la promotion de l'Institut Agro. Enfin, des virements inter-DPI ont été effectués dans le cadre d'une entraide solidaire, ce qui est salubre.

S'agissant des investissements, le taux d'exécution est faible. Cela s'explique par des travaux d'investissement de logistique et de maintenance, qui étaient prévus en 2022 et qui ont été reportés en 2023. Des dépenses prévues pour des travaux sur opération ont également été annulées pour aspirer des coûts de fonctionnement.

En outre, les recettes ont été revues à la baisse, car elles avaient tendance à être surestimées. Dans tous les cas, nous ne rencontrons pas de problème structurel d'encaissement des recettes, mais plutôt des soucis conjoncturels, qui ont conduit le report d'opérations, qui seront programmées.

Enfin, il est à noter que nous nous inscrivons dans une réelle démarche d'amélioration de gestion des finances de l'établissement.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : Concernant le retard d'encaissement, les entreprises prêtent généralement attention à l'entrée des factures. Sommes-nous correctement outillés à ce sujet ? Dans quelle mesure ces retards sont-ils dus à un manque de vigilance de notre part ?

Mme Ghislaine RALLIER : Les recettes que nous n'avons pas pu encaisser sur l'exercice 2022 sont dues au fait que les opérations générant ces recettes sont conditionnées aux contrôles des personnes qui nous financent. Ces contrôles se sont allongés en 2022. Nous sommes très vigilants concernant les recettes, mais la durée des contrôles nous est extérieure.

M. Yann TRICAUT : Avez-vous des détails à nous apporter sur l'hébergement de Rennes ?

Mme Ghislaine RALLIER : Un de nos bâtiments a été détruit, ce qui a généré une baisse de nos encaissements de recettes. Notre niveau prévisionnel d'encaissement de recettes 2023 devrait ainsi être en conformité avec notre modèle économique actuel.

Une élue (02'10'17) : Comment pouvons-nous nous assurer que les problèmes de recouvrement de recettes ne se poseront plus à l'avenir ?

Mme Ghislaine RALLIER : Cette question pourra être abordée lors du point sur le plan pluriannuel d'investissement.

Consultés sur le budget rectificatif 3 de l'école, les élus se prononcent favorablement à l'unanimité.

4.2 Budget propre intégré de l'école 2023 (avis) – Intervention de Ghislaine Rallier

Le point est présenté par Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Nous avons l'opportunité de bénéficier d'une augmentation de la subvention pour charge de service public, à hauteur de 1,5 million d'euros au total. En outre, nous introduisons des mesures d'économies fortes, qui devraient nous permettre de limiter les prélèvements sur notre fonds de roulement (FDR), et nous éviter de nous retrouver dans une situation complexe.

Notre budget 2023 doit par ailleurs intégrer :

- Les mesures d'harmonisation, conduisant à la revalorisation de la rémunération des contractuels, à l'échelle de l'Institut Agro.
- L'impact de l'augmentation considérable du coût des fluides.

Pour absorber nos mesures de rationalisation, nous mettons en place un plan d'adaptation et de sobriété, qui a pour objectif d'agir sur 3 leviers : l'information et la sensibilisation de l'ensemble des communautés aux enjeux de transition ; la réduction de la consommation énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.

La construction du budget 2023 ne prend pas en compte les effets de ce plan de sobriété, qui sont inconnus à ce jour, ni les mesures de soutien gouvernemental (comme le bouclier énergétique) qui soulageront les établissements publics.

La construction budgétaire se veut ainsi un peu plus rude que la réalité, mais souhaitait être réaliste. Nous envisageons, dans ce cadre :

- Une réduction de 642.000 euros des dépenses de fonctionnement, hors opérations et hors coût des fluides.
- Une réduction de 1,5 million d'euros à l'échelle de l'Institut Agro, qui se concrétise, au niveau de chaque école, par une baisse sur les dépenses d'investissement, de 496.000 euros.

Une fois que le budget sera affiné, nous reviendrons vers les services afin de leur expliciter ces baisses de budget.

En tenant compte de tous ces éléments, nous arrivons à un BI 2023 avec un solde déficitaire de -4 millions d'euros. Ce taux n'est pas satisfaisant et nous aimerions être à l'équilibre, mais ces -4 millions d'euros absorbent une augmentation du coût des fluides, à hauteur de 4,5 millions d'euros. Sans ces mesures d'économie, le BI se situerait à - 6 millions d'euros.

Il est à noter que nous ne touchons pas aux dépenses de personnel en 2023 et que l'indice du point augmente pour les agents. S'y ajoute la pérennisation de certains agents en CDD qui passeront en CDI, et quelques embauches (à hauteur de 36.000 euros), pour nous permettre de faire avancer notre projet stratégique.

L'Institut Agro présentera, lors du CA, un solde déficitaire d'environ -9 millions d'euros.

J'ai conscience que les services ne seront pas satisfaits de toutes ces baisses annoncées, mais ces dernières sont réalistes et absorbables, sans mettre à mal les activités de notre école.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : Merci à Gaëlle et son équipe pour ce travail. Je salue votre approche prudentielle, qui est nécessaire, notamment dans le cadre d'une conjoncture incertaine. Les notions de pilotage et de mobilisation sont tout aussi importantes. Nous soutenons donc ce budget prévisionnel, au vu des éléments dont nous disposons à l'heure actuelle.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : Dans quelle mesure le report des recouvrements affectera-t-il les recettes ? Et le fonds de roulement dépend-il de l'Institut Agro ou de l'école ?

Mme Ghislaine RALLIER : D'une part, le fonds de roulement s'analyse au niveau de l'Institut Agro. D'autre part, nous avons une vision pluriannuelle de nos résultats. Le report d'encaissement prévu en 2023 par rapport en 2022 sera visible sur le solde budgétaire 2023.

Consultés sur le budget propre intégré de l'école 2023, les élus se prononcent favorablement à l'unanimité.

4.3 Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'école (information) – Interventions de Ghislaine Rallier, Stéphane Chabrol et Jean-Charles Bertrand

Ce point est reporté.

5. Formation et recherche

5.1 Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023 (information et avis) – Intervention de Romain Jeantet

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : Ce point sera soumis pour avis et non pour seule information.

M. Romain JEANTET : Pour rappel, parmi les postes disponibles figuraient un poste de PR pour 2023 et deux (ou trois) postes de maîtres de conférences, dans le cas où un recrutement interne a lieu lors du concours de PR.

La priorisation a été fixée en Codir. Chaque direction de département était invitée à classer les postes des autres départements, par grade et par site. Deux tours de votes ont été nécessaires pour classer 6 profils de la manière suivante :

- Le poste de PR à Rennes
- Un poste de maître de conférences à Rennes
- Un poste de maître de conférences à Angers
- Le poste surnuméraire éventuel à Rennes.

Le poste de PR choisi est celui du poste de professeur en intelligence artificielle, pour renforcer le rayonnement de l'Institut Agro en recherche et formation sur cette thématique centrale. Le deuxième poste de PR en réserve est un poste d'épidémiologie végétale et quantitative, avec l'opportunité pour notre école de devenir un leader, sur le plan national et international, en modélisation épidémiologique.

Le premier poste de maître de conférences à Rennes concernera « l'écologie des communautés végétales », et l'éventuel second poste porterait sur « la climatologie de l'environnement et la modélisation spatiale ».

Le poste de maître de conférences à Angers portera sur « l'économie d'entreprise – durabilité des filières et pilotage des transitions ». Le second poste en réserve sera quant à lui spécialisé en « chimie du sol et des substrats ».

M. Arnaud MESSAGER : Il serait intéressant que ces postes soient mis en lien avec les objectifs opérationnels et budgétaires mentionnés plus haut.

M. Romain JEANTET : En effet, mais la constitution du projet stratégique s'est déroulée en parallèle de la campagne de priorisation.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : J'estime que nous n'avons pas fait le nécessaire pour que ces propositions fassent l'objet de discussions et que des avis soient rendus dans le détail, en ne se limitant pas à des votes comptabilisés en Codir. Il y a eu 10 votes défavorables, car nous avons été contraints de voter sur

des blocs, et non sur des postes, notamment pour Angers, où les enjeux spécifiques du site n'ont pas été suffisamment pris en considération.

Alessia LEFEBURE : Nous avons pris acte de ces votes défavorables et discuterons prochainement avec les élus enseignants de la procédure de priorisation. Pour information, cette année, nous avons légèrement changé notre façon de faire, au vu du calendrier. Les discussions ont cependant bien eu lieu, mais très en amont dans le département, car le Codir s'est prononcé sur des aspects qui avaient été remontés par les directeurs et directrices de département.

Consultés sur les caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023, les élus se prononcent favorablement à la majorité, avec 6 abstentions et un vote défavorable.

5.2 Eméritat de Jean Cordier – (avis) Intervention de Dominique Vollet

M. Dominique VOLLET : Monsieur Jean CORDIER avait déjà demandé un éméritat d'une durée de deux ans, mais a besoin d'une année supplémentaire pour prolonger et consolider ses travaux, dont sa participation au colloque de l'EAE au mois d'août 2023 à Rennes, et sa contribution à une dynamique collective, via sa participation aux comités de pilotage de l'institut Carnot.

Consultés sur l'éméritat de Jean Cordier, les élus se prononcent favorablement à la majorité, avec 3 abstentions.

5.3 Contribution à la vie étudiante et de campus : bilan pour l'école de l'année précédente et programmation sur l'année 2022-2023 (information) – Intervention d'Isabelle de Caevel

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : En l'absence de remarques sur ce document, nous pouvons clôturer la réunion.

Mme Alessia LEFEBURE : Je tiens cependant à souligner que nous avons la particularité d'utiliser l'essentiel de la CVEC pour des initiatives qui viennent de l'association étudiante. Cela témoigne d'une vie étudiante riche, force de propositions.

6. Questions diverses

Néant.

Prochaine réunion le 27 février 2023.

Séance levée à 13h05.

La Présidente du Conseil d'école interne

Conseil d'école
Séance du 27 février 2023

Délibération n°2

Le 27 février 2023, le Conseil d'école s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 3

Quorum : 12

Point 3 – Finances

Délibération 3.2 – Approbation du budget propre 2023

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°2

Objet : Approbation du budget propre 2023

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 27 février 2023, approuve le budget propre 2023 de l'école tel qu'il lui a été présenté :

Fait à Rennes, le 27 février 2023

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget initial

Compte financier 2022

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes- Angers



Table des matières

1 - Introduction au compte financier 2022	2
2 - Les dépenses budgétaires	4
2-1 Les dépenses de personnel	6
2-2 Les dépenses de fonctionnement	10
2-3 Les dépenses d'investissement	16
3 - Les recettes budgétaires	19
3-1 Les encaissements de recettes globalisées	19
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	22
4 – Le solde budgétaire	24
Lexique	26

1 - Introduction au compte financier de l'exercice 2022

Le compte financier de l'exercice 2022 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial précédent et le dernier budget rectificatif de l'année 2022 afin de :

- présenter l'exécution des crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
- présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée.

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la troisième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions transversales, les directions des services d'appui et la direction générale
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

2 - Les dépenses budgétaires

	CF 2021	BI 2022	CF 2022	BI 2023	Variation CF 22-BI 22 taux	Variation CF22- BI2022 montant
DEPENSES						
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 378 576 €	13 727 135 €	103%	372 374 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	3 348 300 €	98%	-54 074 €
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 479 971 €	7 673 726 €	120%	1 257 970 €
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 299 078 €	2 705 109 €	61%	-831 523 €
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	10 887 359 €	13 935 735 €	98%	-276 076 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	3 348 300 €	98%	-54 074 €
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	7 299 286 €	7 707 426 €	117%	1 052 305 €
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	988 547 €	2 880 009 €	44%	-1 274 307 €

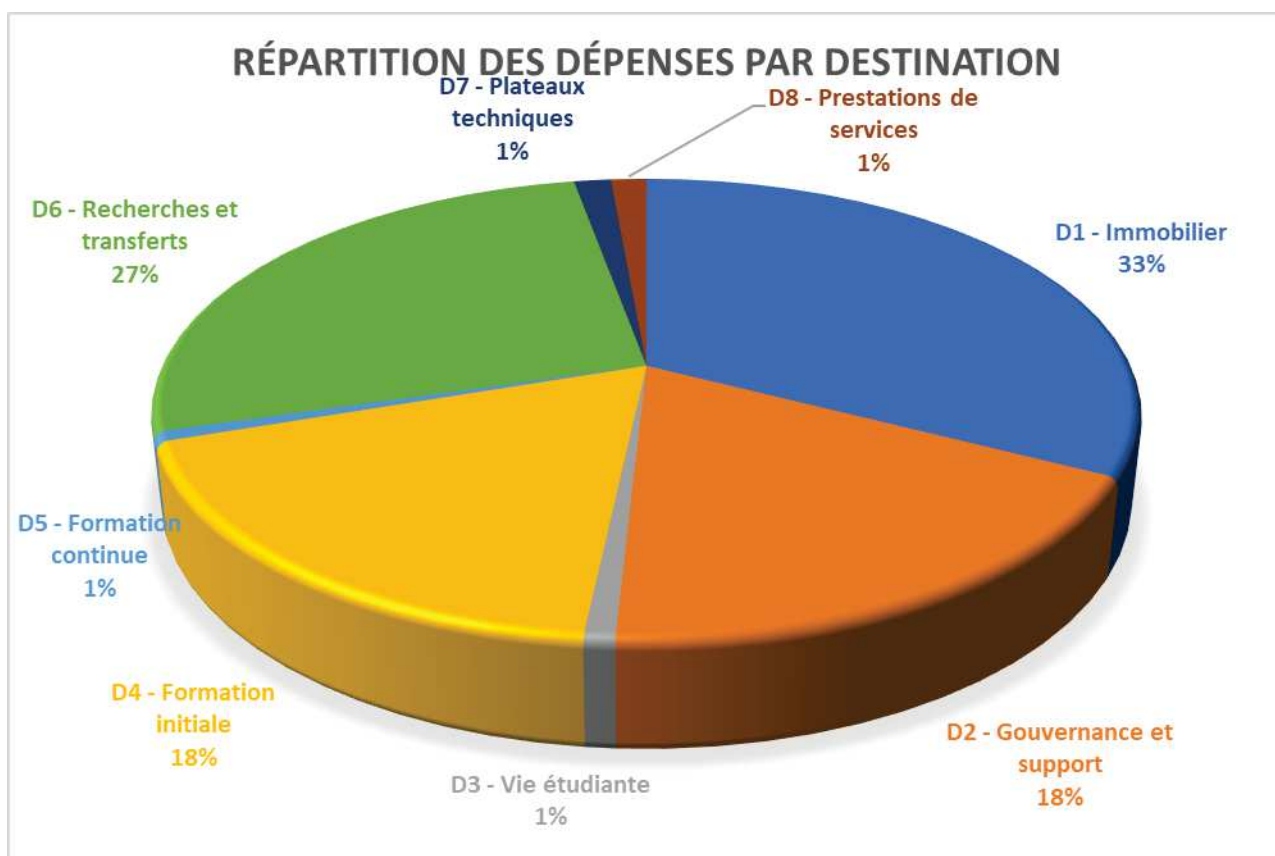
Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Analyse globale des niveaux d'exécution par rapport au BI 2022 :

- Personnel :
Exécution à hauteur de 98% soit -54 K€ en AE et en CP
 - besoin moindre de personnel contractuel (habituellement ajusté en BR)
 - vacances non réalisées sur certaines opérations de recherche
- Fonctionnement :
Exécution à hauteur de 120 % en AE soit + 1 257 K€ et 117 % en CP, soit + 1 052 K€ lié :
 - pour moitié à la réalisation de dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de l'école liées à la reprise d'activité dont les coûts n'ont pas été suffisamment ajustés dans le BI 2022,
 - pour moitié aux coûts liés au raccordement de réseau de chaleur urbain initialement fléché en BI en dépense d'investissement.
- Investissement :
Exécution à 61 % en AE soit – 831 K€ et de 44 % en CP, soit -1 274 K€
 - du fait de la non réalisation d'opérations de travaux et de recherche (- 4,5 M€)
 - de la communication tardive du programme d'investissement 2022 (- 942 K€)

La répartition des dépenses par destination est la suivante et permet de mettre en évidence les points suivants :

Destinations	AE	CP
D1 - Immobilier	3 710 438 €	2 901 148 €
D2 - Gouvernance et support	2 074 076 €	2 132 836 €
D3 - Vie étudiante	98 112 €	86 532 €
D4 - Formation initiale	2 056 779 €	1 849 635 €
D5 - Formation continue	78 082 €	69 447 €
D6 - Recherches et transferts	3 036 642 €	3 007 632 €
D7 - Plateaux techniques	164 750 €	166 076 €
D8 - Prestations de services	159 696 €	674 053 €
TOTAL	11 378 576 €	10 887 359 €



L'analyse sera conduite par nature de dépense puis par centre de responsabilité (CR).

2-1 Les dépenses de personnel

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

Cette analyse est conduite de CF 2022 à CF 2021.

Analyse globale des niveaux d'exécution des dépenses de personnels par rapport au BI 2022 :

Budget exécuté à 98%. Le différentiel (- 54 K€) s'explique par une sous-consommation du pôle ha-lieutique.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Ecart CF 22/CF 21
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC - partie Institut Agro Rennes-Angers	2 062 339	2 162 306	2 576 850	+ 99 967
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 161 788	2 553 850	+ 99 449
Dont autres dépenses de personnel :	-	518	23 000	+ 518
<i>Dépenses médicales</i>	<i>Sur BPI</i>	518	1 500	+ 518
<i>Aides sociales</i>	<i>Sur BPI</i>	-	4 500	-
<i>Prestations sociales</i>	-	-	3 000	-
<i>Contrats horaires non liés à l'enseignement</i>	<i>Sur BPI</i>	<i>Sur BPI</i>	14 000	-
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget propre central (BPC) - partie Institut Agro Rennes-Angers	48,28	50,03	54,73	+ 1,75
<i>Dont CDI</i>	30,36	31,88	35,32	+ 1,52
<i>Dont CDD</i>	17,92	18,15	19,41	+ 0,23
<i>Emplois rémunérés par l'Etat (Prog 142) – partie Institut Agro Rennes-Angers</i>	323	326,78	326	+ 3,78

S'agissant des emplois :

L'exécution des emplois du programme 142 rémunérés par l'État au 31/12/2022 de 326,78 ETPT est légèrement inférieure à la dotation de 2022 l'Institut Agro Rennes-Angers (328 ETPT). Cette trajectoire s'inscrit

dans une stratégie de surbooking qui vise à maîtriser une évaporation naturelle liée principalement à des décalages entre les départs et les arrivées. On note une hausse de la consommation de CF à CF de + 3,78 ETPT. L'exercice 2022 est de fait moins impacté que l'exercice 2021 par des mouvements ayant induit une sous-consommation.

S'agissant des dépenses :

Le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions pérennes et les renforts ponctuels (emplois rémunérés), ainsi que les dépenses médicales et sociales (autres dépenses de personnel).

Il présente une exécution au 31/12/2022 de 2 162 306 K€, soit une hausse de 4,9 % par rapport au compte financier 2021.

S'agissant des « emplois rémunérés » L'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le budget propre central de l'Institut Agro Rennes Angers / « emplois rémunérés » est légère augmentation par rapport au compte financier 2021 (+ 99,5 € / + 4,8 %).

La hausse repose notamment sur la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (+ 48,7 K€) :

- Prime inflation (+ 3,7 K€) ;
- Forfait mobilité durable, protection sociale complémentaire, prime télétravail (+ 10 K€) ;
- Révision du point d'indice au 1er juillet 2022 de 3,5 % (+ 35 K€).

Elle repose aussi sur la poursuite du dispositif de revalorisation des agents contractuels sur budget (GVT) (+ 14 K€), et sur la hausse de la rémunération de 3 agents de catégorie A en CDI (+ 15 K€) et d'1 agent de catégorie B en CDI (+ 2,5 K€).

On note également le remplacement de 2 agents pendant leur période de congé maternité dans des services en tension (+ 24 K€) ; le remplacement d'un agent titulaire parti en période de professionnalisation 1 an au 01/09/2021 (+ 14,5 K€) ; le renfort ponctuel (8 mois) de la Dircom avec le recrutement d'une Graphiste web dans le contexte de déploiement de la nouvelle marque de l'Institut Agro (+ 17 K€) ; le renfort de l'accueil sur le campus d'Angers (+ 14 K€) ; l'appui aux départements d'enseignement et de recherche avec le recrutement au 01/10/2022 d'un Ingénieur multimédia pour l'enseignement numérique et international (+ 11 K€) ; le recrutement au 01/09/2022 d'un Chargé de mission développement international à la

direction des relations internationales dans le cadre d'une stratégie Institut et école interne IARA visant à renforcer les partenariats internationaux (+ 19 K€).

Le principal facteur de baisse identifié tient au paiement en 2021 de l'indemnité volontaire de départ à un agent de catégorie A en CDI concerné par la restructuration de Beg-Meil (80,2 K€)

Sur la part « autres dépenses de personnel », la hausse tient au basculement du BPI vers le BPC des dépenses liées aux visites médicales et aides sociales (+ 0,5 K€).

Synthèse des principaux facteurs d'évolution

Effet effectif	+ 113 500 €
<i>Dont recrutement</i>	+ 99 500 €
<i>Dont Glissement Vieillessement de Technicité</i>	+ 14 000 €
Facteur individuel	- 62 700 €
<i>Dont hausse rémunération</i>	+ 17 500 €
<i>Dont indemnité départ volontaire</i>	-80 200 €
Mesures réglementaires	+ 48 700 €
<i>Prime inflation</i>	+ 3 700 €
<i>Forfait mobilité durable, protection sociale complémentaire, prime télétravail</i>	+ 10 000 €
<i>Révision du point d'indice au 1er juillet 2022 de 3,5 %</i>	+ 35 000 €

2. Budget propre intégré Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Ecart CF 22/CF 21
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur budget propre intégré AO (BPI)	2 474 157	2 599 526	3 348 300	+ 125 369
Dont emplois rémunérés	1 587 729	1 764 092	2 514 000	+ 176 363
Dont autres dépenses de personnel :	886 428	835 434	834 300	-50 994
<i>RAFP</i>	-	74 166	20 000	+ 74 166
<i>Dépenses médicales</i>	884	<i>Bascule sur BPC</i>	-	-884
<i>Aides sociales</i>	5 040	<i>Bascule sur BPC</i>	-	-5 040
<i>Restauration</i>	24 525	61 464	58 000	+ 36 939
<i>Vacations</i>	479 720	479 976	510 300	+ 256
<i>Heures complémentaires</i>	376 259	219 827	246 000	-156 432
ETPT	41,36	44,98	60	+ 3,62

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées à l'activité recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présente une exécution au 31/12/2022 en augmentation de + 125,4 K€ (+ 5 %) par rapport à l'exécution 2021.

➤ Emplois rémunérés par l'opérateur

L'exécution 2022 des dépenses de personnel sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est en progression par rapport à l'exécution 2021 (+ 176,4 K€ / + 11 %).

Ces dépenses sont couvertes à 100 % par des recettes externes / convention de recherche. Les contrats sont toujours conclus dans le respect de la durée du support financier (convention).

La progression de ces dépenses de personnel qui sont liées à l'activité recherche et aux recrutements liés (prévision + 3.6 ETPT) témoigne de la politique volontariste de déploiement d'une stratégie de recherche (Programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

Ces dépenses intègrent la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail), et la révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%, y compris pour la rémunération des doctorants.

➤ Autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel sont en diminution de CF à CF (- 51 K€ / - 5,8 %).

On note le paiement en 2022 de la RAFP au titre de 2013-2018, pas de paiement en 2021 (+ 74,1 K€).

De même, les dépenses pour la restauration des personnels sont en hausse du fait du report du paiement en 2022 de factures concernant la fréquentation de 2021 (+ 36,9 K€).

Les dépenses liées aux visites médicales et aides sociales basculent du BPI vers le BPC (- 5 K€).

On observe que l'enveloppe des heures complémentaires des enseignants-chercheurs diminue, ceci s'explique par un élément technique induisant le report du paiement des heures complémentaires 2019-2020 des enseignants-chercheurs en 2021 (- 156,4 K€). Pour autant, les dépenses en heures complémentaires 2021-2022 payées en 2022 sont supérieures aux heures complémentaires 2020-2021 payées en 2021, notamment du fait du dédoublement des groupes, conséquence de la hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER. La réforme de la L1 des cursus agroalimentaire et horticulture-paysage, et de l'unité d'enseignement Enjeux et Défis impacte également ce poste de dépenses.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	Activités	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF 22/BI 22AE montant	écart CF 22/BI 22 CP montant	écart CF/BI AE	écart CF/BI CP
	FORMATION	1 080 968	1 091 336	1 621 050	1 310 932	540 083	219 597	150%	120%
	SUPPORT	4 026 957	4 060 317	4 555 164	4 724 561	528 207	664 244	113%	116%
	RECHERCHE	1 114 076	1 095 328	1 303 757	1 263 792	189 681	168 464	117%	115%
	Total	6 222 001	6 246 981	7 479 971	7 299 286	1 257 970	1 052 305	120%	117%

Analyse globale des niveaux d'exécution des dépenses de fonctionnement par rapport au BI 2022 :

On note une sur-exécution des dépenses de fonctionnement répartie de façon homogène sur les 3 activités.

Cette surconsommation constatée (+ 1,2M€ en AE et + 1,05M€ en CP) est essentiellement justifiée par la réalisation de dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de l'école liées à la reprise d'activité dont les coûts n'ont pas été suffisamment ajustés dans le BI 2022 et par les coûts liés au raccordement de réseau de chaleur urbain initialement fléché en BI en dépense d'investissement.

**Le BR 2 a permis de combler partiellement le différentiel grâce à un versement de 150 K€ en AE et CP en provenance du budget commun de l'Institut Agro. Cette somme était destinée à prévenir l'impact du surcoût lié à l'inflation des fluides.*

En outre, un virement de 1 000 K€ d'AE et de 950 K€ en CP, manifestation de la solidarité inter-BPI, ont permis de satisfaire les besoins de l'école.

La ventilation de cette somme a été réalisée comme suit :

- 356 000 € en hors-opérations
 - 58 000 € pour alimenter les services de la gouvernance
 - 195 000 € pour alimenter les services du support
 - 103 000 € pour alimenter les départements de formation notamment pour intégrer le retour de la formation continue
- 644 000 € en opérations
 - 500 000 € facture en lien avec le raccordement au réseau de chauffage urbain
 - 144 000 € factures en lien avec l'apprentissage d'Angers

2.2.1 - Formation

On note une sur-exécution en AE de + 542 K€ et de 222 K€ en CP essentiellement portée par la DFVE.

Fonctionnement/Formation	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
F_CON	17 500	17 500	20 451	24 836	2 951	7 336	17%	142%
F_DFV	476 153	503 701	1 114 763	794 932	638 610	291 231	134%	158%
F_ECO	51 000	51 000	75 887	73 348	24 887	22 348	49%	144%
F_EGS	23 050	23 050	50 099	47 312	27 049	24 262	117%	205%
F_MIL	72 765	72 765	103 601	102 619	30 836	29 854	42%	141%
F_P3A	80 720	80 720	84 057	101 152	3 337	20 432	4%	125%
F_SNA	-	-	26 154	23 274	26 154	23 274	100%	100%
F_STA	14 400	14 400	19 742	16 832	5 342	2 432	37%	117%
F_SVH	145 500	145 500	128 607	129 238	- 16 893	- 16 262	-12%	89%
RESERVE	199 880	182 700	-	-	- 199 880	-182 700	-100%	0%
Total	1 080 968	1 091 336	1 623 362	1 313 543	542 394	222 207	150%	120%

S'agissant de la direction des formations et de la vie étudiante le taux de consommation est de 134 % en AE et 158 % en CP.

Cette surconsommation est due à une programmation mal ajustée au BI 2022 et au report de la prise en charge de facture 2021 en 2022 :

- sous-dimensionnement du budget dévolu à l'apprentissage induit par un changement de facturation des frais de gestion qui depuis 2021 ne s'opère plus par compensation sur les recettes attendues (Angers + 421K€, apprentissage de Rennes +49 K€). Cela a mécaniquement augmenté les dépenses d'autant plus que la facture des frais de gestion 2021 a dû être prise en charge sur l'exercice 2022.
- non programmation au BI 22 d'actions en lien avec la contribution CVEC +38K€
- prise en charge de l'action de médecine préventive initialement programmée sur le budget de la CVEC, 24 K€
- report d'une facture 2021 en lien avec la contribution service concours de 110K€

S'agissant des départements, le taux de consommation d'AE atteint 150 % en AE et 120 % en CP par rapport au BI du fait d'augmentation des dépenses :

- pour partie financées par les recettes issues de la formation continue (50 K€ programmés au BI ; 114 K€ redistribués aux départements)
- non programmées en BI mais financée sur opérations (60 K€)

2.2.2 - Gouvernance et support

On note une sur-exécution à hauteur de + 528 K€ en AE et + 664 K€ en CP.

Fonctionnement /Gouvernance et support					écart CF/BI		écart	
	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	montant	montant	CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
G_COM	48 500	48 500	124 740	160 467	76 240	111 967	257%	331%
G_DGS	80 000	80 000	151 114	152 993	71 114	72 993	189%	191%
G_DPP	58 740	48 300	88 603	83 934	29 863	35 634	151%	174%
G_DRH	-	-	-	-	-	-	0%	0%
G_DRI	162 000	162 000	184 837	181 992	22 837	19 992	114%	112%
S_DAF	5 000	5 000	11 663	11 803	6 663	6 803	233%	236%
S_DOC	133 300	133 300	177 398	179 355	44 098	46 055	133%	135%
S_DPL	3 160 510	3 204 310	3 312 556	3 406 303	152 046	201 993	105%	106%
S_DRH	127 900	127 900	130 711	119 266	2 811	- 8 634	102%	93%
S_DSI	251 007	251 007	276 209	337 820	25 202	86 813	110%	135%
S_PRE	-	-	1 288	2 670	1 288	2 670	100%	100%
S_RES	-	-	96 046	87 957	96 046	87 957	100%	100%
Total	4 026 957	4 060 317	4 555 164	4 724 561	528 207	664 244	113%	116%

Cette surconsommation s'explique par la réalisation de dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de l'école liées à la reprise d'activité dont les coûts n'ont pas été suffisamment ajustés dans le BI 2022 :

- réseau de chauffage urbain + 500 K€ de dépenses prévues en investissement qui basculent en fonctionnement
- affaires internationales + 23 K€ en AE et 20 K€ en CP (dépenses non programmées)
- développement des actions de formations à l'attention de tous les personnels de l'école : formations management, cycles Transformer, lutte contre les VSS, prévention et les risques psychosociaux
- après deux années de périodes de crises sanitaires (COVID), les activités de l'établissement ont repris normalement entraînant une hausse significative des dépenses de déplacements (déplacements réguliers entre sites IA, déplacements internationaux, déplacements liés aux salons ou tous autres évènements) et de représentation en lien avec les partenaires.

Zoom sur les dépenses en matière de communication

Niveau de consommation de 257% en AE et de 331% en CP suite à plusieurs abondements réalisés en vue de prendre en charge :

- Des frais de représentation concernant l'Assemblée Générale de rentrée, l'accueil des nouveaux arrivants, et l'inauguration de l'UMR DECOD intervenus sur le dernier quadrimestre 2022,
- Des frais d'impressions (supports liés aux promotions des formations),

- Une remise de diplômes à Angers au mois de novembre (externalisation des RDD – location des lieux),
- Des campagnes de réseaux sociaux et de référencement web, ainsi que des participations aux salons.

Zoom sur les dépenses en matière de partenariat professionnel

Niveau de consommation de 151% en AE et 174 % en CP.

- Dépense prise en charge par la DPP initialement fléchée sur le budget DRH : convention de partenariat avec le prestataire PERLEZENN CONSEIL (40 000 €)
- Surcoûts s'agissant des évènements suivants : Forum Carrières (13K€ pour les stands et 7K€ pour les frais de représentation), et salons (SPACE début septembre 12K€, Salon du végétal 2.5K€).

Zoom sur les dépenses en matière de documentation

Niveau de consommation de 133% en AE et 135 % en CP du fait d'engagement pluriannuel de dépenses des adhésions et des ressources numériques en début d'année.

Zoom sur les dépenses en matière de systèmes d'information

Niveau de consommation au 31/12/2022 étaient de 110 % en AE et 135% en CP.

Les montants de certains postes de dépenses ont pu être revus à la baisse comme les dépenses liées aux formations & colloques (-1000 €), les gratifications de stage (-6300 €), ainsi que les petits matériels informatiques (-45 720 €).

En revanche, il est constaté une augmentation des dépenses liées aux licences – logiciels + 53K€ du fait de report de la facture PEGASE 2021 et achat supplémentaire de licences Klaxoon.

2.2.3 - Recherche

- Concernant les dépenses hors opérations (financés par le soutien de programme qui correspond à la SCSP recherche versée par le Ministère) :

Elles sont destinées à financer des adhésions à des plateformes nécessaires à des montages de projets, à l'acquisition de petits matériels, à la réparation d'installations.

Fonctionnement /Recherche	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant
R_BAG	-	-	7 612	7 812	7 612	7 812
R_BIO	-	-	5 859	5 859	5 859	5 859
R_DRE	70 000	70 000	64 633	58 210	- 5 367	- 11 790
R_EPH	-	-	17 550	17 550	17 550	17 550
R_ESE	-	-	19 530	19 530	19 530	19 530
R_ESO	-	-	24 583	24 783	24 583	24 783
R_HAL	-	-	10 484	10 246	10 484	10 246
R_IGP	-	-	24 283	26 139	24 283	26 139
R_IRH	70 000	70 000	112 966	112 966	42 966	42 966
R_IRI	-	-	5 759	5 859	5 759	5 859
R_IRM	-	-	9 565	9 765	9 565	9 765
R_PEG	-	-	29 159	29 159	29 159	29 159
R_SAS	-	-	29 195	29 295	29 195	29 295
R_SMA	-	-	23 186	23 186	23 186	23 186
R_STL	-	-	30 560	30 560	30 560	30 560
Total	140 000	140 000	414 924	410 919	274 924	270 919

L'écart constaté correspond à un défaut de budgétisation initial.

- Concernant la partie opérations (financées par ailleurs) :

Fonctionnement /Recherche	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
R_BAG	-	-	7 864	7 864	7 864	7 864	100%	100%
R_BEG	29 200	29 200	45 382	44 881	16 182	15 681	55%	35%
R_BIO	14 616	14 688	32 596	36 219	17 980	21 531	123%	59%
R_DRE	37 000	37 000	54 475	16 281	17 475	- 20 719	47%	-127%
R_EPH	82 742	81 742	96 639	91 689	13 897	9 947	17%	11%
R_ESE	109 474	99 474	338 499	339 730	229 024	240 256	209%	71%
R_ESO	3 600	3 600	13 080	13 220	9 480	9 620	263%	73%
R_HAL	50 530	39 530	26 427	31 479	- 24 102	- 8 051	-48%	-26%
R_IGP	37 111	37 111	10 584	30 030	- 26 526	- 7 080	-71%	-24%
R_IRH	8 378	8 378	11 780	16 308	3 403	7 930	41%	49%
R_IRM	-	-	15 299	15 299	15 299	15 299	100%	100%
R_PEG	10 820	10 820	54 306	25 026	43 486	14 206	402%	57%
R_SAS	62 356	57 356	58 490	70 601	- 3 866	13 245	-6%	19%
R_SMA	54 067	50 067	31 890	28 325	- 22 177	- 21 742	-41%	-77%
R_STL	42 589	37 589	94 151	95 066	51 562	57 477	121%	60%
RESERVE	431 594	448 774	-	-	- 431 594	- 448 774	-100%	100%
Total	974 076	955 328	891 463	862 018	- 82 613	- 93 310	-8%	-11%

Pour l'UMR ESE : DEMERSTEM (+ 240 K€) au titre duquel des reversements aux ont dû être réalisés au profit des partenaires sur l'exercice 2022. La prévision avait été demandée à hauteur du besoin mais cette convention a servi de variable d'ajustement.

Pour l'UMR STLO (+57 K€), augmentation due au reversement du montant correspondant à l'achat d'un digesteur à l'INRAE

Pour l'UMR ESO (+8 K€) gratifications stages concernant les délégations du CNRS et l'étude Bocage

Pour l'UMR PEGASE, augmentation de +14 K€ liée à l'opération Géronimo.

2-3 Les dépenses d'investissement

Investissement	Activités	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	-	-	360	5 883	360	5 883	100%	100%
	SUPPORT	1 897 564	2 019 817	1 258 282	921 722	- 639 282	- 1 098 095	66%	46%
	RECHERCHE	233 037	243 037	40 436	60 943	- 192 601	- 182 094	17%	25%
	Total	2 130 601	2 262 854	1 299 078	988 547	- 831 523	- 1 274 307	61%	44%

Analyse globale des niveaux d'exécution des dépenses d'investissement par rapport au BI 2022 :

La consommation au 31/12/2022 est de 61 % en AE et 44 % en CP.

Ce niveau de consommation s'explique essentiellement par :

- la non-exécution de certaines opérations de travaux (- 1 098 K€) du fait d'un démarrage tardif pour certaines d'entre elles et d'un report de démarrage sur les exercices suivants pour d'autres (2023 ; 2024) ;
- report d'exécution de certaines opérations de recherche (- 182 K€).

2-3-1 Les dépenses d'investissement hors opérations (Cf le programme d'investissement)

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le Programme d'investissement de l'école. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres.

Investissement/Gouvernance et support	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
DPL	1 154 564	1 445 848	697 369	510 146	- 457 195	- 935 702	60%	35%
DSI	315 000	315 000	312 468	307 771	- 2 532	- 7 229	99%	98%
Total	1 469 564	1 760 848	1 009 836	817 916	- 459 728	- 942 932	69%	46%

En dépit d'une validation très tardive du programme d'investissement (PI) 2022 (mois de novembre), les niveaux de consommation en ce qui concerne les services informatiques sont très satisfaisants (99% AE et CP).

En revanche, en raison de la nature des dépenses portée par ce PI par la direction du patrimoine et de la logistique (menus travaux et acquisition de matériels sur devis), le niveau de consommation est beaucoup plus faible (60 % AE et 35% CP). Cette situation entraine un report de charge sur l'exercice 2023.

2-3-2 Les dépenses d'investissement sur opérations

Investissement/activités	Service/département					écart CF/BI		écart CF/BI	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	AE montant	CP montant	AE taux	CP taux
FORMATION		-	-	360	5 883	360	5 883	100%	100%
SUPPORT	G_DRI			-	2 750	-	2 750	100%	100%
	RESERVE	286 970	117 050	-	-	- 286 970	- 117 050	0	0
	S_DOC	-	-	11 658	-	11 658	-	100%	100%
	S_DPL	141 030	141 919	236 788	101 055	95 758	- 40 864	168%	71%
Total SUPPORT		428 000	258 969	248 446	103 805	- 179 554	- 155 164	58%	40%
RECHERCHE		233 037	243 037	40 436	60 943	- 192 601	- 182 094	17%	25%
Total		661 037	502 006	289 241	170 631	- 551 350	- 486 539	44%	34%

Le taux de réalisation des dépenses sur opération est très faible et confirme les prévisions faites dès la fin du premier quadrimestre (44 % en AE et 34% en CP).

- Dépenses relatives opérations de travaux (montants exprimés en €) :

Libellé					Ecart CF-BI		Ecart CF-BI	
	BI 2022 AE	BI 2022 CP	CF 2022 AE	CF 2022 CP	AE montant	CP montant	AE taux	CP taux
1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	100000	75000	130 504	75 499	30 504	499	31%	101%
1_Réfection de la toiture du bâtiment 21	20000	20000	12 867	12 867	- 7 133	-7 133	-36%	64%
1_Raccordement au réseau de chauffage urbain 1-4-10			93 417	12 689	93 417	12 689	100%	100%
1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		25000			-	-25 000	100%	0%
1_Raccordement au réseau de chauffage urbain			575 584	383 784	575 584	383 784		
Total	120 000	120 000	236 788	101 055	116 788	- 18 945	97%	84%

n.b : les dépenses relatives au raccordement au réseau de chauffage urbain initialement budgétisées en investissement, ont été réalisées en fonctionnement.

Le faible taux de réalisation des dépenses sur opération s'explique par le démarrage fin du premier quadrimestre 2022 de certaines opérations ou des reports d'opérations en 2023.

- Les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres.

Au titre de l'année 2022, ont été prévus, 233 K€ en AE et 243K€ en CP.

Le taux de consommation au 31/12 en AE et CP est faible 17%. et 25 % du fait d'une validation tardive du plan d'investissement.

3 - Les recettes budgétaires

Type recette		Nature recette	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant	Consomma- tion taux
Fléchée	Opérations	Autres financements publics fléchés	2 276 446	231 376	- 2 045 070	10%
		Financements de l'Etat fléchés	2 660 000	150 000	- 2 510 000	6%
		Recettes propres fléchées	270 000	107 411	- 162 589	40%
Total Fléchée			5 206 446	488 788	- 4 717 658	9%
Globalisée	Hors-opération	Autres financements publics	69 500	28 592	- 40 908	41%
		Recettes propres	3 169 000	2 422 027	- 746 973	76%
	Opérations	Autres financements de l'Etat	75 511	248 212	172 701	329%
		Autres financements publics	1 645 371	2 215 853	570 482	135%
		Recettes propres	718 122	1 014 479	296 357	141%
		Subvention pour charges de service public	-	-	-	0%
Total Globalisée			5 677 504	5 929 162	251 658	104%
Total général			10 883 950	6 417 950	- 4 466 000	59%

Analyse globale de l'évolution des recettes par rapport au BI 2022 :

Le taux d'encaissement des recettes est de 59% par rapport au BI 2022.

Malgré une légère augmentation des recettes globalisées (+250€), le taux d'encaissement des recettes en 2022 est particulièrement faible du fait d'une forte diminution des recettes fléchées par rapport aux prévisions (-4,7M€) :

- non réalisation des opérations de travaux (- 2,5 M€)
- non encaissement des recettes du fait des contrôles des financeurs toujours en cours effectués sur certaines opérations de recherches (- 2M€)

Les recettes sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2).

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées sont encaissées à hauteur de 104 % au 31/12/2022.

- **Les recettes globalisées hors opération** sont encaissées à hauteur (76 %) par rapport au BI 2022.
- Autres financements publics : recettes encaissées à 41% en diminution de 40 K€ par rapport au BI 2022. Cette variation s'explique par la compensation suivante : diminution de 33K€ DRH (subvention DRAAF gérée à présent en OPE) et de 36 K€ DRH liée à un reversement d'indemnités) et perception d'une recette de 28K€ DRI liée constituée d'une avance ERASMUS qui aurait dû être rattachée à une opération.

- Recettes propres sont en diminution du fait d'une sur-programmation des recettes propres constante depuis 2017 et d'une programmation au BI 2022 de recettes encaissées in fine par le budget commun IA (taxe d'apprentissage – 415 K€).

Détail des recettes propres globalisées hors opération :

Activité	Sous CR	BI 2022	CF 2022	Taux d'encaissement	Commentaires
Formation	F_CON	100 000	135	0%	Désormais suivie en opération
	F_DFV	1 533 000	1 481 222	97%	Droits d'inscription
	F_EGS		4 101	100%	Recettes non inscrites au bon endroit car correspondent à des recettes sur opération
	F_P3A		45	100%	Recettes non inscrites au bon endroit car correspondent à des recettes sur opération
	F_SVH		127	100%	Recettes non inscrites au bon endroit car correspondent à des recettes sur opération
Gouvernance support	G_DPP	415 000	-	0%	Taxe d'apprentissage encaissée sur le budget commun
	G_DRI	-	28 592	100%	Recettes non inscrites au bon endroit car correspondent à des recettes sur opération
	S_DAF	50 000	8 268	17%	Recette initialement exceptionnelle indûment reconduite à montant constant et versement d'intérêts OAT
	S_DOC		2 801	100%	Réseau Breizdoc, déport sur Dijon
	S_DPL	785 000	777 417	99%	Hébergement, logement de fonction
	S_DPL	-	16 000	100%	Bonus écologique
	S_DRH		15 047	100%	Recettes non inscrites au bon endroit car correspondent à des recettes fléchées
S_PRE	210 000	75 772	36%	Programmation surdimensionnée depuis 2019 (location salle, AOT, etc)	
Recherche	R_DRE	46 000	40 851	89%	Droits inscription Doctorant
Total		3 139 000	2 450 378	78%	

➤ **Les recettes globalisées sur opérations** présentent un taux d'encaissement de 143 %.

- Autres financements de l'Etat** : variations fortes et incontournables entre la programmation et la réalité de la réalisation des opérations nécessitant de prévoir des réserves.

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_ Gestion Migrateurs Amphihalins		75 111	- 75 111
1_ TYPTERRE PAYS DE LA LOIRE - MASA		8 972	- 8 972
1_Projet DELICE - Programme BIENVENUE 2022 - DENG Ruoxan	54 120		54 120
1_DNA 2022-2023	21 391	21 391	-
1_2IDCUMA		22 738	- 22 738
1_AAP NUMERIQUE 2021		120 000	- 120 000
Total Autres financements de l'Etat	75 511	248 212	- 172 701

- Autres financement publics** (allocations doctorales, plan de relance, ANR...), l'écart d'encaissement s'explique notamment par les recettes sur conventions d'apprentissage (40K€ prévus, 460 K€ encaissés). Ceci est lié à un défaut d'information au moment des travaux de construction ainsi qu'à la perception d'une recette liée à l'exercice précédent.

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_CFAA Angers - Apprentissage - 2020-2025 - Dépenses & Recettes	40 941	501 270	- 460 329
1_Diagnostic de l'AMI CMA - DIAFTID / ANR		100 000	- 100 000
1_Projet : TOPIK		75 881	- 75 881
1_COHUMAG - ANR-22-CE03-0008-03		49 562	- 49 562
1_Projet MELON - Programme BIENVENUE 2021		48 720	- 48 720
1_CVEC		48 498	- 48 498
1_Projet SOILMAN		39 212	- 39 212
1_IFRIA Rennes - Apprentissage - 2022-2025 - PROMO 10		31 687	- 31 687
1_IFRIA Rennes - Apprentissage - 2019-2022 - PROMO 7	16 462	46 643	- 30 181
1_CAP ZERO PHYTO	29 881	59 762	- 29 881
1_Allocation doctorale - 2022-2025 -ARED 2022 Region Bretagne & INRAE		23 633	- 23 633
1_Allocation doctorale 2022-2025		23 064	- 23 064
1_IFRIA Rennes - Apprentissage - 2021-2024 - PROMO 9	52 634	75 134	- 22 500
1_Allocation doctorale		21 904	- 21 904
1_Plan de relance - Préservation de l'emploi ANR-21-PRRD-0062-01 - RENNES	32 400	53 000	- 20 600
1_CAPANOUR		20 315	- 20 315
1_Allocation doctorale Julia DENANTES - 2021-2024 -ARED 2021 Region Bretagne	31 099		31 099
1_Projet HAPOMAX	31 257		31 257
1_Projet SELUNE_reversement INRAe	31 550		31 550
1_progr.BIENVENUE - Projet NEMO	35 045		35 045
1_CRESEB 2022	46 350		46 350
1_Projet ALOH-MER	51 763		51 763
1_Projet UKET - Programme BIENVENUE 2022 -	54 120		54 120
1_Subvention AESN_projet QUAE	54 259		54 259
1_TERMER	60 000		60 000
1_projet EXPECHE	92 181		92 181
Total Autres financements publics	1 645 371	2 215 853	- 570 482

- **recettes propres globalisée sur opération** : augmentation lié à l'encaissement de recettes non programmée :

- partenariat avec Oniris (126 K€)
- dotation de la DRAAF justifié par le nombre d'agents fréquentant le restaurant administratif (47 K€)
- projet de recherche financé par la Fondation de France (22 K€).

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_Partenariat formation_ONIRIS		126 419	- 126 419
1_Dotation "restauration collective"		47 642	- 47 642
1_TRANS_PECHE - Fondation de France		22 000	- 22 000
1_Convention réseau BREIZHDOC		17 748	- 17 748
1_Bourses et frais de scolarité - GHENT UNIVERSITY		17 400	- 17 400
1_Projet ECO-MOBILIER	70 000	85 208	- 15 208
1_Travaux Base de Données Nationale d'Analyses de Terre		14 000	- 14 000
1_Programme RMQS2	1 845	14 433	- 12 588
1_PICHONNEAU		11 921	- 11 921
1_accueil en délégation CNRS - Fabienne JOLIET	11 200		11 200
1_progr.BIENVENUE - Projet NEMO	12 917		12 917
1_Cofinancement allocation doctorale BOUHENACHE Abderrahim nov20/oct23	15 946		15 946
1_Regroupement Prestations de service MONDELEZ	40 999	20 500	20 500
1_Projet LAMPECO	26 131		26 131
Total Recettes propres globalisées sur opération	718 122	1 014 479	- 296 357

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Le taux d'encaissement de ces recettes est de 9% au 31/12/2022.

Parmi celles-ci, deux types d'opérations dimensionnantes sont à cibler : les opérations fléchées portées par la recherche et les opérations de travaux.

- En ce qui concerne les opérations de recherche, l'encaissement des recettes afférentes (autres financements publics fléchés) est conditionné aux résultats des contrôles réalisés par les financeurs. Or, en 2022, les délais de contrôle se sont allongés.

Le détail des opérations de recherche concernées figure ci-dessous :

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_Projet SOILMAN		-	-
1_INTEGRATE		-	-
1_Projet HAITI		1 360	- 1 360
1_Projet SAMARCH	90 000	120 738	- 30 738
1_Projet JUSSIE	260 000	103 896	156 104
1_HOLOFARM - FEAMP	300 824		300 824
1_DEMERSTEM	500 000		500 000
1_2 EJP SOIL - Grant Agreement number: 862695 - H2020-SFS-2019-1	80 000	5 382	74 618
1_GERONIMO - H2020	253 894		253 894
1_ERASMUS+ - programme 2019-1-FR01-KA107-060673	68 681		68 681
1_RESERVE OPE FLECHEES	723 047		723 047
Total Autres financements publics fléchés	2 276 446	231 376	2 045 070

- En ce qui concerne les opérations de travaux (financement de l'Etat fléchés), bon nombre d'entre elles n'ont pas démarré en 2022 et seront reportées sur l'exercice 2023. Le détail des opérations concernées figure ci-dessous :

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		150 000	- 150 000
1_CPER 21-27- Adapaptation des espaces pédagogiques	260 000		260 000
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 400 000		2 400 000
Total Financements de l'Etat fléchés	2 660 000	150 000	2 510 000

En ce qui concerne les recettes propres fléchées, le défaut d'encaissement est lié à une prévision annualisée, alors que n'ont été perçues que les recettes correspondant à 6 mois :

Libellé opération	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant
1_CHAIRE AEI 2017/2021 - 2ème Phase	140 000	42 411	97 589
1_Collaboration & d'accueil - MIXSCIENCE - Av.3	130 000	65 000	65 000
Total Recettes propres fléchées	270 000	107 411	162 589

4 – Le solde budgétaire

	CF 2021	BI 2022	CF 2022	BI 2023	Variation CF 22-BI 22 taux	Variation CF22- BI2022 montant
DEPENSES						
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 378 576 €	13 727 135 €	103%	372 374 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	3 348 300 €	98%	-54 074 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	756 400 €	820 765 €	739 149 €	109%	64 365 €
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 479 971 €	7 673 726 €	120%	1 257 970 €
<i>dont hors-opération</i>	4 107 085 €	5 024 554 €	5 185 091 €	5 495 578 €	103%	160 537 €
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 299 078 €	2 705 109 €	61%	-831 523 €
<i>dont hors-opération</i>	817 908 €	1 469 564 €	1 009 836 €	1 165 262 €	69%	-459 728 €
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	10 887 359 €	13 935 735 €	98%	-276 076 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	3 348 300 €	98%	-54 074 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	756 400 €	820 765 €	739 149 €	109%	64 365 €
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	7 299 286 €	7 707 426 €	117%	1 052 305 €
<i>dont hors-opération</i>	4 282 567 €	5 068 354 €	5 347 254 €	5 780 078 €	106%	278 900 €
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	988 547 €	2 880 009 €	44%	-1 274 307 €
<i>dont hors-opération</i>	672 659 €	1 760 848 €	817 916 €	1 788 905 €	46%	-942 932 €
RECETTES						
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	6 417 950 €	9 980 873 €	59%	-4 466 000 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 929 162 €	6 599 983 €	110%	527 307 €
<i>dont hors-opération</i>	5 595 457 €	3 238 500 €	2 450 378 €	2 762 000 €	76%	-788 122 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	488 788 €	3 380 890 €	9%	-4 993 307 €
<i>Subvention pour charges de service public</i>	0 €	178 355 €	0 €	0 €	0%	-178 355 €
<i>Autres financements de l'Etat</i>	106 042 €	0 €	248 212 €	416 642 €	100%	248 212 €
<i>Fiscalité affectée</i>	0 €	0 €	48 498 €	50 000 €	100%	48 498 €
<i>Autres financements publics</i>	2 097 181 €	1 054 500 €	1 923 102 €	2 032 734 €	182%	868 602 €
<i>Recettes propres</i>	3 392 234 €	4 169 000 €	3 436 506 €	4 100 608 €	82%	-732 494 €
<i>Financements de l'Etat fléchés</i>	790 400 €	1 871 728 €	150 000 €	1 385 200 €	8%	-1 721 728 €
<i>Autres financements publics fléchés</i>	846 574 €	3 469 167 €	231 376 €	1 930 690 €	7%	-3 237 791 €
<i>Recettes propres fléchées</i>	161 191 €	141 200 €	107 411 €	65 000 €	76%	-33 789 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-4 469 409 €	-3 954 862 €	1599%	-4 189 924 €

Le solde budgétaire d'atterrissage (- 4 469 K€) est nettement dégradé par rapport à celui constaté au BI 2022 (- 279 K€).

Cette dégradation est liée à une diminution très significative des recettes (-4,4M€).

Le taux d'encaissement des recettes en 2022 est particulièrement faible du fait de la non réalisation des opérations de travaux (2,5 M€) et la non réalisation des contrôles effectués sur certaines opérations de recherches (- 2 M€).

Si le niveau global des dépenses réalisée en 2022 est conforme au niveau programmé dans le BI, il s'agit cependant de noter un niveau de consommation très hétérogène entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement :

- La majeure partie de la surconsommation observée au CF 2022 en dépenses de fonctionnement correspond à des besoins complémentaires constituant des dépenses inéluctables mais non programmées de façon ajustée au BI 2022 :

- réalisation de dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de l'école liées à la reprise d'activité dont les coûts n'ont pas été suffisamment ajustés dans le BI 2022,
- coûts liés au raccordement de réseau de chaleur urbain initialement fléché en BI en dépense d'investissement.
- La sous-consommation en dépenses d'investissement est expliquée par les éléments suivants pris individuellement ou à effets conjugués :
 - démarrage tardif et/ou report d'opérations de travaux représentant des volumes financiers significatifs ;
 - validation et communication tardive du programme d'investissement 2022 ;
 - transfert de crédits d'investissement vers ceux de fonctionnement à hauteur de 500 K€, en lien avec le financement des travaux de raccordement du site de Rennes au réseau de chaleur urbain.

Ce solde budgétaire est toutefois à relativiser au regard du niveau de transfert des recettes et de charges vers le budget commun.

Son appréciation nécessite d'évaluer de façon très précise l'impact de ce transfert.

À cette unique condition, il sera possible d'émettre un avis sur la signification de ce solde budgétaire ainsi que, sur la réalité et la viabilité du modèle économique de l'école.

Lexique

- Le budget initial (BI) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- Le budget rectificatif (BR) est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- L'engagement juridique (EJ) est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- Le solde budgétaire (SB) présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- Le compte financier (CF) rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses

Conseil d'école
Séance du 27 février 2023

Délibération n°3.2

Le 27 février 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Rennes.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 3

Quorum : 12

Point 1 – Questions budgétaires

Délibération 3.2 – Budget initial 2023 – Institut Agro Rennes-Angers

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe école interne suivantes (hors enveloppe Institut Agro) pour l'année 2023 :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 114,72 ETPT dont 58,82 sous plafond LFI et 55,9 hors plafond LFI
- 13 727 135 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 3 348 300 € personnel
 - 7 673 726 € fonctionnement
 - 2 705 109 € investissement
- 11 163 435 € de crédits de paiement
 - 3 348 300 € personnel
 - 7 707 426 € fonctionnement
 - 2 880 009 € investissement
- 9 980 873 € de prévisions de recettes
- - 3 954 862 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°3.2

Objet : Budget initial 2023 – Institut Agro Rennes-Angers

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 27 février 2023, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 27 février 2023

**La Présidente du Conseil
d'école interne**

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN



Budget initial

Exercice budgétaire 2023

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes- Angers



Table des matières

1 - Introduction au budget initial 2023	2
1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire	2
1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage.....	4
2 - Les dépenses budgétaires	5
2-1 Les dépenses de personnel	7
2-2 Les dépenses de fonctionnement	10
2-3 Les dépenses d'investissement	15
3 - Les recettes budgétaires	21
3-1 Les encaissements de recettes globalisées.....	22
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	24
4 - La soutenabilité budgétaire.....	25
5 – Les modalités de suivi et de pilotage du budget	28
Lexique	29

1 - Introduction au budget initial de l'exercice 2023

Le budget initial de l'exercice 2023 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial 2022 et le budget proposé pour l'année 2023 ;

Cette analyse consistera à :

- présenter l'évolution du niveau des besoins en crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
- présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée.

Acte prévisionnel, il pourra être modifié ou complété en cours d'exécution par la procédure prévue pour les budgets rectificatifs.

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le budget initial de l'exercice 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la troisième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions transversales, les directions des services d'appui et la direction générale
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage

	BI 2023-DG	BI 2023 v1	Ecart BI DG	BI 2023	Ecart BI DG montant	Ecart BI DG taux
DEPENSES						
Autorisations d'engagement	16 507 342 €	15 369 342 €	-1 138 000 €	13 727 135 €	-2 780 207 €	-17%
Personnel	3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	3 348 300 €	0 €	0%
Fonctionnement	9 020 536 €	8 378 536 €	-642 000 €	7 673 726 €	-1 346 810 €	-15%
Investissement	4 138 506 €	3 642 506 €	-496 000 €	2 705 109 €	-1 433 397 €	-35%
Crédits de paiement	14 394 198 €	13 256 198 €	-1 138 000 €	13 935 735 €	-458 463 €	-3%
Personnel	3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	3 348 300 €	0 €	0%
Fonctionnement	9 135 636 €	8 493 636 €	-642 000 €	7 707 426 €	-1 428 210 €	-16%
Investissement	1 910 262 €	1 414 262 €	-496 000 €	2 880 009 €	969 747 €	51%
RECETTES						
Recettes	9 080 673 €	9 080 673 €	0 €	9 980 873 €	900 200 €	10%
Recettes globalisées	5 773 708 €	5 773 708 €	0 €	6 599 983 €	826 275 €	14%
<i>dont hors OPE</i>	2 160 974 €	2 160 974 €	0 €	2 762 000 €	601 026 €	28%
Recettes fléchées	3 306 965 €	3 306 965 €	0 €	3 380 890 €	73 925 €	2%
SOLDE BUDGETAIRE	-5 313 525 €	-4 175 525 €	1 138 000 €	-3 954 862 €	1 358 663 €	-26%

À l'issue des dialogues de gestion, le solde budgétaire projeté au titre du BI 2023 était de **-5 313 K€**. Ce solde étant le résultat de la différence entre le montant des recettes s'élevant à 9 080 K€ et celui des CP s'élevant à 14 394 K€.

Le contexte inflationniste a nécessité de prendre des mesures de rationalisation des dépenses en appliquant un taux de réduction de 10% sur les dépenses de fonctionnement hors opération par rapport au prévisionnel BR 3 2022 et à diminuer de 1 926k€ les dépenses d'investissement.

Pour le BPI Rennes-Angers, ces mesures se sont traduites par les montants suivants : - 642 k€ en dépenses de fonctionnement hors -opération et - 496k€ en dépenses d'investissement.

L'assiette de calcul a volontairement exclu les dépenses sur opérations, celles-ci étant compensées par des recettes.

L'activité recherche portée par des opérations, n'a pas été concernée par ces mesures d'économie.

2 - Les dépenses budgétaires

	CF 2022	BI 2023	Variation BI23-CF22 taux	Variation BI23-CF22 montant
DEPENSES				
Autorisations d'engagement	11 378 576 €	13 727 135 €	21 %	2 348 559 €
Personnel	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
Fonctionnement	7 479 971 €	7 673 726 €	3 %	193 755 €
Investissement	1 299 078 €	2 705 109 €	108 %	1 406 031 €
Crédits de paiement	10 887 359 €	13 935 735 €	28 %	3 048 376 €
Personnel	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
Fonctionnement	7 299 286 €	7 707 426 €	6 %	408 140 €
Investissement	988 547 €	2 880 009 €	191 %	1 891 462 €

Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

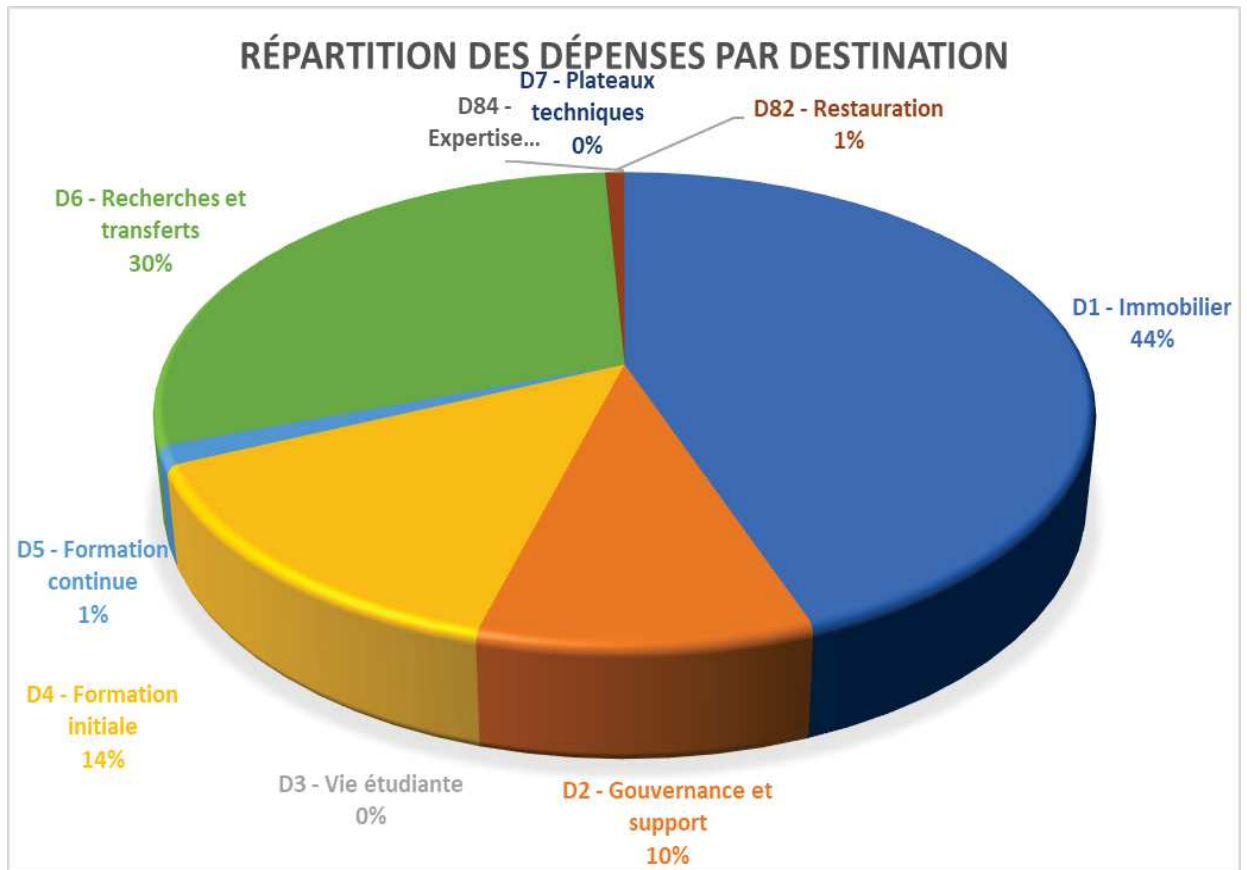
Elles sont divisées en trois natures : personnel (2-1), fonctionnement (2-2), investissement (2-3).

Par nature de dépense, par rapport au CF 2022, il peut être fait les constats suivants :

- Personnel : augmentation de 29% soit +748 K€ en AE et en CP,
- Fonctionnement : augmentation de 3% en AE soit + 193 K€ en AE et 6 % en CP, soit + 408 K€
- Investissement : augmentation de 108 % en AE soit + 1 406 € et de 191 % en CP, soit +1891 K€

La répartition des dépenses par destination est la suivante :

Destinations	AE	CP
D1 - Immobilier	6 110 745 €	6 203 411 €
D2 - Gouvernance et support	1 337 570 €	1 506 111 €
D3 - Vie étudiante	567 €	567 €
D4 - Formation initiale	1 924 969 €	1 923 549 €
D5 - Formation continue	177 195 €	177 195 €
D6 - Recherches et transferts	4 066 566 €	4 015 377 €
D7 - Plateaux techniques	2 125 €	2 125 €
D82 - Restauration	103 000 €	103 000 €
D84 - Expertise	4 400 €	4 400 €
TOTAL	13 727 135 €	13 935 735 €



2-1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont imputées sur le budget propre central (BPC) et le budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes Angers	2 062 339	2 200 000	2 576 850	+ 376 850
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 192 000	2 553 850	+ 361 850
Dont autres dépenses de personnel :	-	8 000	23 000	+ 15 000
<i>Dépenses médicales</i>	-	1 000	1 500	+ 500
<i>Aides sociales</i>	-	5 000	4 500	-500
<i>Prestations sociales</i>	-	2 000	3 000	+ 1000
<i>Contrats horaires non liés à l'enseignement</i>	-	-	14 000	+ 14 000

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Ecart BI / CF
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes Angers	2 062 339	2 162 306	2 576 850	+ 414 544
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 161 788	2 553 850	+ 392 062
Dont autres dépenses de personnel :	-	518	23 000	+ 22 482
<i>Dépenses médicales</i>		518	1 500	
<i>Aides sociales</i>			4 500	
<i>Prestations sociales</i>			3 000	
<i>Contrats horaires non liés à l'enseignement</i>		-	14 000	

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Ecart BI / CF
Total des emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central – Institut Agro Rennes Angers_ Emplois sous plafond	48,28	50,03	58,82	+ 8,79
<i>Dont CDI</i>	<i>30,36</i>	<i>31,88</i>	<i>37,32</i>	
<i>Dont CDD</i>	<i>17,92</i>	<i>18,15</i>	<i>21,50</i>	

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées aux activités partenariales et de recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présente une augmentation de + 748,7 K€ / + 28,8 % par rapport à l'exécution 2022.

2. Budget propre intégré (BPI) Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Ecart BI / CF
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget intégré IA Rennes Angers	2 474 157	2 599 526	3 348 300	+ 748 774
<i>Dont emplois rémunérés</i>	1 587 729	1 764 092	2 514 000	+749 908
<i>Dont autres dépenses de personnel :</i>	886 428	835 434	834 300	- 1 134
<i>Dépenses médicales</i>	884	Bascule sur BPC	-	
<i>Aides sociales</i>	5 040	Bascule sur BPC	-	
<i>RAFP</i>	-	74 166	20 000	
<i>Restauration</i>	24 525	61 464	58 000	
<i>Vacations</i>	479 720	479 976	510 300	
<i>Heures complémentaires</i>	376 259	219 827	246 000	
ETPT	41,36	44,98	60	+ 15,02

➤ Emplois rémunérés

- La trajectoire BI 2023 sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est en nette augmentation par rapport à la trajectoire BI 2022 (+ 749,9 K€ / + 42,5 %).
- Ces dépenses sont couvertes à 100 % par des recettes externes / convention de recherche. Les contrats sont toujours conclus dans le respect de la durée du support financier (convention).
- La progression de ces dépenses de personnel qui sont liées à l'activité recherche et aux recrutements liés (prévision + 15 ETPT) témoigne de la politique volontariste de

déploiement d'une stratégie de recherche (Programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

- Ces dépenses intègrent la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail), et la révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%, y compris pour la rémunération des doctorants.

➤ **Autres dépenses de personnel**

Sur la part « autres dépenses de personnel » non liées aux emplois, on observe une maîtrise du périmètre.

La baisse prévisionnelle des dépenses 2023 au titre de la RAFP (- 54 K€) permet de compenser les hausses décrites ci-dessous :

Hausse du coût des vacances (+ 30 K€) qui repose en grande partie sur les facteurs ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%;
- Hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER impliquant un doublement des groupes.

Augmentation de + 26 K€ des heures complémentaires qui s'explique principalement par les éléments ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% ;
- Compensation par des heures complémentaires de la prime pour charges administratives (PCA) qui disparaît au profit du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;

Ces 2 facteurs d'évolution sont déjà intégrés au CF 2022 et au BI 2023, et donc ne constituent pas une évolution de CF à BI, seulement de BI à BI.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart			
						écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	1 621 050	1 310 932	1 397 818	1 411 399	- 223 232	100 466	-14%	8%
	SUPPORT	4 555 164	4 724 561	4 834 923	4 869 521	279 759	144 960	6%	3%
	RECHERCHE	1 303 757	1 263 792	1 440 985	1 426 506	137 228	162 714	11%	13%
	Total	7 479 971	7 299 286	7 673 726	7 707 426	193 755	408 140	3%	6%

On note une augmentation des dépenses de fonctionnement à l'exception de celles portées par la formation en AE.

2-2-1 Les dépenses de fonctionnement hors-opération

Fonctionnement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart			
						écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	852 272	743 589	859 550	859 550	7 278	115 961	1%	13%
	SUPPORT	3 918 605	4 201 571	4 475 828	4 760 328	557 222	558 756	14%	13%
	RECHERCHE	414 213	402 094	160 200	160 200	- 254 013	- 241 894	-159%	-151%
	Total	5 185 091	5 347 254	5 495 578	5 780 078	310 487	432 824	6%	8%

Il est à noter une légère augmentation en ce qui concerne les besoins de la formation.

La diminution affichée en ce qui concerne l'activité recherche n'est que faciale car elle est liée à la décision de suivre en opération, la part de « SCSP recherche » allouée à la direction de la recherche pour les besoins des unités.

En revanche, apparaît une augmentation de 14% en AE et 13 % en CP en ce qui concerne les moyens alloués à la gouvernance et au support.

- **Formation :**

Les départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse. Ceci résulte d'une sensibilisation lors du dialogue de gestion à la nécessité de prévoir leur budget de façon plus réaliste.

L'augmentation de 1% en AE est liée à un besoin supplémentaire de la formation continue ainsi qu'à la création des « 4 fronts de sciences » portés par le département SVAH. En revanche, l'augmentation de +115 K€ en CP est liée à un report de charge supporté par la direction de la formation de la vie étudiante (facture annuelle Agroparistech présentée au mois de décembre de l'année N.)

• **Gouvernance et support :**

Fonctionnement /Gouvernance et support	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart AE montant	écart CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
COM	124 740	160 467	112 800	112 800	- 11 940	- 47 667	-10%	-30%
DGS	151 114	152 993	87 850	87 850	- 63 264	- 65 143	-42%	-43%
DPP	85 236	80 912	50 850	50 850	- 34 386	- 30 062	-40%	-37%
DRI	38 569	37 143	37 215	37 215	- 1 354	72	-4%	0%
DAF	11 663	11 803	3 800	3 800	- 7 863	- 8 003	-67%	-68%
DOC	172 641	175 332	104 500	134 000	- 68 141	- 41 332	-39%	-24%
DPL	2 830 389	3 035 208	3 632 033	3 887 033	801 644	851 825	28%	28%
DRH	130 711	119 266	140 650	140 650	9 939	21 384	8%	18%
DSI	276 209	337 820	203 130	203 130	- 73 079	- 134 690	-26%	-40%
Prestations	1 288	2 670	3 000	3 000	1 712	330	133%	12%
Restauration	96 046	87 957	100 000	100 000	3 954	12 043	4%	14%
Total	3 918 605	4 201 571	4 475 828	4 760 328	557 222	558 756	14%	13%

La tendance affichée en ce qui concerne les besoins des services du support et de la gouvernance est à la baisse grâce à l'application de mesures d'économie et de l'engagement de l'école à s'inscrire dans une approche plus réaliste de ses besoins.

À l'inverse, on note une nette augmentation des crédits budgétaires (AE et CP) dédiés au patrimoine avec une augmentation de + 801 K€ en AE et de + 851 K€ en CP :

- fluides : + 627 K€ en AE et + 853 K€ en tenant compte des mesures d'amortissement prise par l'état
- dépenses courantes : + 34 K€ en AE liés à l'augmentation tarifaire téléphonique, à la location de matériels pour la remise des diplômes, à la réalisation d'actions supplémentaires en faveur de la politique DDRS, à l'augmentation des frais expédition)
- espaces verts : + 6 K€ et 27 K€ CP liés à l'augmentation de la part de la prestation externalisée
- entretien et maintenance des bâtiments : + 61 K€ en AE liés à l'engagement du contrat de maintenance chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
- augmentation du contrat de maintenance SSI : 20 K€ en AE et 8 K€ CP
- contrôle diagnostic dont un report de charge 2022 important en 2023 : +16 K€ et + 49 K€ en CP
- engagement du nouveau marché nettoyage en 2023 : 46 K€ en AE et 19 K€ en CP
- subvention étudiants en raison d'un report de charges 2022 car dépenses non programmées : + 107 K€ en AE et CP
- marché gardiennage - prestations supplémentaires : + 7 K€
- augmentation loyers et taxes dont taxe foncière, audiovisuelle, ré indexation loyer bat 10 : + 9 K€ en AE et + 20 K€ en CP.

Le tableau ci-dessous en réalise une présentation détaillée.

Poste de dépenses	Typologie dépenses	Ecart BI 2023-CF 2022 AE	Ecart BI 2023- CF 2022 CP
Loyer bâtiment 10 - NEOTOA		4 906	7 067
Taxe audiovisuelle		2 500	2 500
Taxe foncière bâtiment 1 (Riffault) - DEXIA		1 198	1 198
	BAUX, LOYERS et TAXES	9 495	20 144
Convention INRAE-INEM (Domaine expérimental)		-	156 000
	DOMAINE EXPERIMENTAL	1 479	193
Eau (Angers)		382	4 961
Eau (Rennes)		2 048	- 2 179
Electricité pour les 2 sites		395 799	513 483
Fioul (Beg Meil)		- 1 046	- 1 046
Gaz (Rennes et Angers)		- 39 961	15 499
Gaz (autres dépenses)		200	200
Réseau de chaleur Angers		30 154	37 337
Réseau de chaleur Rennes		238 746	277 545
	FLUIDES	627 485	853 801
	ASSURANCE	- 80 537	- 98 735
	GESTION DES DECHETS	596	1 892
Location matériel remise diplômes		13 084	494
Convention pour le SPACE		15 000	4 521
	DEPENSES COURANTES	33 959	- 27 975
	EQUIPEMENT	- 11 010	- 84 295
	ESPACES VERTS	6 803	27 315
	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	51 339	- 35 500
Diagnostics amiante, plomb, QAI		2 476	12 909
AMO diverses (ex : Green Campus)		30 000	30 000
	ETUDES DIVERSES (Contrôle, diagnostics, AMO...)	16 106	49 078
	NETTOYAGE	46 991	19 302
	SST	- 4 806	- 4 930
	RESTAURATION	109 964	110 540
	SECURITE	4 565	8 495
	VEHICULES	- 2 333	20 952
Total		801 644	851 825

2-2-2 Les dépenses de fonctionnement sur opérations

Fonctionnement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	768 778	567 343	538 268	551 848	- 230 510	- 15 495	-30%	-3%
	SUPPORT	636 558	522 990	359 095	109 194	- 277 463	- 413 796	-44%	-79%
	RECHERCHE	889 544	861 698	1 280 785	1 266 306	391 241	404 608	44%	47%
	Total	2 294 881	1 952 031	2 178 148	1 927 348	- 116 733	- 24 683	-5%	-1%

On peut noter une diminution des besoins liés à l'activité formation, à l'identique de ce qui se constate concernant l'activité support.

En revanche, les besoins de l'activité recherche sont en nette augmentation.

- **Formation :**

Fonctionnement/Formation	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
F_CON	7 336	7 336			- 7 336	- 7 336	-100%	-100%
F_DFV	614 851	425 186	411 096	404 503	- 203 755	- 20 683	-33%	-5%
F_ECO	6 680	8 609	6 353	6 353	- 327	- 2 256	-5%	-26%
F_EGS	30 358	28 580	23 754	25 306	- 6 604	- 3 273	-22%	-11%
F_MIL	23 240	20 703	26 546	26 546	3 306	5 843	14%	28%
F_P3A	5 544	22 678	47 847	47 847	42 303	25 169	763%	111%
F_SNA	26 120	23 274	8 887	8 887	- 17 233	- 14 387	-66%	-62%
F_STA	6 212	6 212			- 6 212	- 6 212	-100%	-100%
F_SVH	48 437	24 765	13 785	13 785	- 34 652	- 10 980	-72%	-44%
RESERVE	-	-	-	18 621	-	18 621		
TOTAL	768 778	567 343	538 268	551 848	- 230 510	- 15 495	-30%	-3%

Le budget consacré à la formation et à la vie étudiante présente une baisse par rapport au CF 2022 du fait de la résorption en 2022 d'un retard de paiement de factures liées à l'exercice 2021. Le budget 2023 constitue un retour au besoin annuel.

Les départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse.

Ceci résulte essentiellement d'une diminution liée aux conventions d'apprentissage, à la taxe apprentissage entre autres mais ne correspond pas à une baisse générale d'activité.

Deux départements voient leurs besoins augmenter :

- la DNA en lien avec l'opération « Blue train ». Des recettes compensant l'ensemble des dépenses sont attendues.
- Le département P3AN en raison de l'organisation des trophées « Ecotrophéla » à concurrence de 32K€. Des recettes compensant l'ensemble des dépenses sont attendues.
- Le département MILLPAT, en raison d'un surcroît d'activité à réaliser sur la convention de mise en œuvre de la politique du paysage.

• **Recherche :**

Fonctionnement/ Recherche	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
R_BAG	7 864	7 864	8 247	8 247	383	383	5%	5%
R_BEG	45 231	44 524	32 350	32 350	- 12 881	- 12 174	-28%	-27%
R_BIO	32 574	36 219	65 836	67 001	33 263	30 782	102%	85%
R_DRE	54 464	16 202	90 643	60 643	36 179	44 441	66%	274%
R_EPH	95 326	91 603	113 822	115 991	18 496	24 388	19%	27%
R_ESE	338 386	341 064	144 525	144 525	- 193 861	- 196 539	-57%	-58%
R_ESO	13 072	13 209	59 151	59 151	46 079	45 942	352%	348%
R_HAL	26 412	31 479	60 444	60 444	34 031	28 965	129%	92%
R_IGP	10 584	30 030	52 258	52 258	41 674	22 229	394%	74%
R_IRH	11 655	16 267	99 073	99 073	87 417	82 806	750%	509%
R_IRI	-	-	4 687	4 687	4 687	4 687	100%	100%
R_IRM	15 298	15 298	33 444	33 444	18 146	18 147	119%	119%
R_PEG	54 306	25 026	176 640	176 640	122 334	151 613	225%	606%
R_SAS	58 490	70 541	78 645	78 645	20 156	8 105	34%	11%
R_SMA	31 786	27 824	34 102	34 102	2 316	6 278	7%	23%
R_STL	94 096	94 550	99 113	99 113	5 017	4 563	5%	5%
RESERVE	-	-	127 804	139 991	127 804	139 991	100%	100%
TOTAL	889 544	861 698	1 280 785	1 266 306	391 241	404 608	44%	47%

Concernant les activités de recherche portées majoritairement par des conventions et le soutien de programme (affiché en tant que réserve), la prévision est à la hausse par rapport au CF 2022.

L'activité liée aux conventions varie d'une année à l'autre en fonction du début et de la fin des projets.

Néanmoins certaines équipes voient leur demande de budget augmenter significativement :

- Plateforme halieutique de Concarneau : augmentation de 34k€ en AE et de 28K€ en CP, en lien avec l'arrivée de cinq nouveaux projets : HOLOFORS, B&B, DLAL, ALGUES et INTEGRATE 2.
- BIO: +30K€, en lien avec deux nouvelles opérations, l'une portant sur le financement d'une thèse (44K€) et l'autre sur une étude clinique (15K€).
- Direction de la recherche : organisation biennale des rencontres du végétal dont la prochaine édition a lieu en 2023 (25K€) et co-financement d'une doctorante supplémentaire avec l'INRAE (+15K€);
- PEGASE : + 122K€ en lien avec l'opération fléchée GERONIMO (programme européen) afin de financer une dépense de sous traitance estimée à 151K€.

Par ailleurs s'agissant d'ESE 2023 étant la dernière année d'exécution pour les projets SAMARCH et DEMERSTEM qui se terminent en juin les dépenses programmées diminuent (- 196 K€ en AE et - 193 K€ en CP)

- **Gouvernance et support :**

Fonctionnement/ Support	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
G_COM	-	-	14 500	14 500	14 500	14 500	100%	100%
G_DGS	-	-	9 500	9 500	9 500	9 500	100%	100%
G_DPP	3 367	3 022	13 861	13 959	10 494	10 937	415%	462%
G_DRH	-	-	8 000	8 000	8 000	8 000	100%	100%
G_DRI	146 268	144 849	41 110	41 110	- 105 158	- 103 739	28%	28%
S_DOC	4 757	4 023	5 000	5 000	243	977	105%	124%
S_DPL	482 167	371 095	267 125	17 125	- 215 043	- 353 971	4%	5%
TOTAL	636558,44	522 990	359 095	109 194	- 277 463	- 413 796	-44%	21%

Les opérations portées par la gouvernance et le support sont essentiellement liées à Erasmus + qui autrefois étaient comptabilisées en opérations budgétaires alors qu'elles sont désormais comptabilisées en opérations pour compte de tiers (OPCT).

L'augmentation à concurrence de 9 K€ en AE et CP portée par la DGS ainsi que celle de 14 k€ AE et CP par la DIRCOM et la DRH à concurrence de 8 K€ sont liées à des actions DDRS.

En ce qui concerne la DPP, l'augmentation des dépenses à hauteur de 10 K€ en AE et CP correspond à des projets de développement de formation.

2-3 Les dépenses d'investissement

Investissement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	360	5 883	31 650	31 650	31 290	25 767	8692%	438%
	SUPPORT	1 258 282	921 722	2 515 162	2 726 772	1 256 880	1 805 050	100%	196%
	RECHERCHE	40 436	60 943	158 297	121 587	117 861	60 645	291%	100%
	Total	1 299 078	988 547	2 705 109	2 880 009	1 406 031	1 891 462	108%	191%

Les dépenses d'investissement sont en augmentation en lien pour la formation avec la mise en place de l'opération HERCULE portée par les trois écoles.

En ce qui concerne la gouvernance et le support, il s'agit essentiellement des dépenses portées par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027.

Enfin les dépenses supplémentaires portées par la recherche sont liées à l'arrivée de nouvelles opérations.

- **Formation**

Les dépenses d'investissement en lien avec l'activité formation sont en légère augmentation et rattachées à l'opération HERCULE intégralement financée.

.

• **Gouvernance et support**

Les dépenses d'investissement en lien avec l'activité gouvernance et support sont en nette augmentation par rapport au CF 2022. Afin de les analyser, il convient de distinguer la partie opération de la partie hors-opération.

2-3-1 Les dépenses d'investissement hors opérations :

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le **programme pluriannuel d'investissement (PPI)**. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres annuellement.

Elles concernent exclusivement l'activité gouvernance et support.

Investissement/Gouv ernance et support	CF 2022 AE	CF 2022 CP			écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
			BI 2023 AE	BI 2023 CP				
DPL	697 369	510 146	878 812	1 375 172	181 443	865 026	26%	270%
DSI	312 468	307 771	286 450	413 733	- 26 018	105 962	-8%	134%
Total	1 009 836	817 916	1 165 262	1 788 905	155 426	970 989	15%	219%

En ce qui concerne le service du patrimoine, l'augmentation de 181 K€ en AE et de 865 K€ en CP s'explique par :

- Le financement de travaux supplémentaires portés par la DPL à concurrence de + 179 K€ en CP :

Objet des travaux	CP 2023 montant	écart CF 2022
Rénovation du logement 71 (Rennes)	130 000	40 000
Construction d'un tunnel (Angers - Domaine expérimental)	45 000	45 000
Réfection du réseau de chauffage du bâtiment 18	20 968	20 968
Fourniture et pose de bornes de recharge pour véhicules électrique	40 274	20 274
Modification de la salle C136 (Angers)	40 000	20 000
remplacement remplacement visioprojection	73 076	73 076
Remplacement système de traitement des effluents (Rémi)	4 524	4 524
Remplacement du système de production d'eau osmosée pour les s	9 803	9 803
Ecart total	363 645	- 179 858

- le financement de travaux portés par les départements à hauteur de 270K€ en CP dont le détail figure ci-dessous :

Département/unité	Objet achat et/ou travaux	CP 2023 montant
UP SSHU + eq. EPHor	Système microdosage	33 200
UP SSHU	Analyseur flux d'ions	84 000
UP SDS	4 GPS de terrain de précision moyenne (2 à 4 mètres)	4 000
UP SDS	Films pédagogiques	10 000
EPHOR	Analyseur de carbone organique total	10 000
UP RENNES	Achat et installation caméras à 360°	12 000
UP ANGERS	Achat et installation caméras à 360°	3 000
UP Angers	DRONE DJI Mini 3 Pro (DJI RC)	1 188
SAPI	Mini tour de séchage	63 000
P3AN - UP Microbio	Distributeur de milieux	3 192
P3AN - UP Microbio	machine à glace	2 650
P3AN - UP Microbio	agitateur à hélice VELP	950
UP ESP - -RENNES	Un appareil Nanodrop	9 000
UP ESP - RENNES	Un appareil de Q-PCR	20 000
UP EH -ANGERS	Acquisition nouvel autoclave pour E238	8 000
UP EH-RENNES	ETUVE 256L Ventilée	3 200
UP EBE	Installation climatisation dans pièce expérimentation entomologie E232	3 000
Ecart total		270 380

- un report de charges 2022 d'un montant de 416 K€

En ce qui concerne la DSI, le différentiel à la hausse de + 105 K€ en CP, s'explique par un report de charges exclusivement.

2-3-2 Les dépenses d'investissement sur opérations :

On peut noter une augmentation relative des dépenses liées aux activités de formation et de recherche. En revanche, les dépenses liées l'activité gouvernance et support sont en nette augmentation.

Investissement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023		écart CF/BI AE montant	écart CF/BI CP montant	écart CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
				AE	CP				
	FORM	360	5 883	31 650	31 650	31 290	25 767	8692%	438%
	GV_SUP	248 446	103 805	1 349 900	937 867	1 101 454	834 061	443%	803%
	RECH	40 436	60 943	158 297	121 587	117 861	60 645	291%	100%
Total		289 241	170 631	1 539 847	1 091 104	1 250 606	920 473	432%	539%

- **Formation**

L'augmentation visible ci-dessus est exclusivement liée à l'opération Hercule.

- **Gouvernance et support**

Nature des opérations de travaux fléchées	AE 2023	CP 2023
Restructuration du gymnase (bât 3 à Rennes)	-	45 449
Remplacement du SSI (bât 4 - Rennes)	5 000	73 208
Réfection des couvertures des bâtiments 15 et 24 (Rennes)	227 400	166 710
Réfection de la toiture du bâtiment 21 - Rennes	20 000	15 000
Raccordement au réseau de chauffage urbain (bât 1, 4 et 10)	155 000	155 000
Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers)	180 000	30 000
Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis (Rennes)	187 500	22 500
Déconstruction reconstruction bât 16	65 000	50 000
Construction d'un living-lab	180 000	50 000
Isolation des combles de 2 logements de fonction	20 000	20 000
Pose des sous compteurs sur les deux sites	310 000	310 000
Total	1 349 900	937 867

L'importante augmentation constatée par rapport au CF 2022, s'explique en ce qui concerne les AE par le rattrapage de travaux non réalisés en 2022 faute de moyens (humain et temps) ainsi que par un volume de report de charges en ce qui concerne les CP.

- **Recherche**

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres. Il s'agit de toutes les prévisions d'investissement financés par ailleurs.

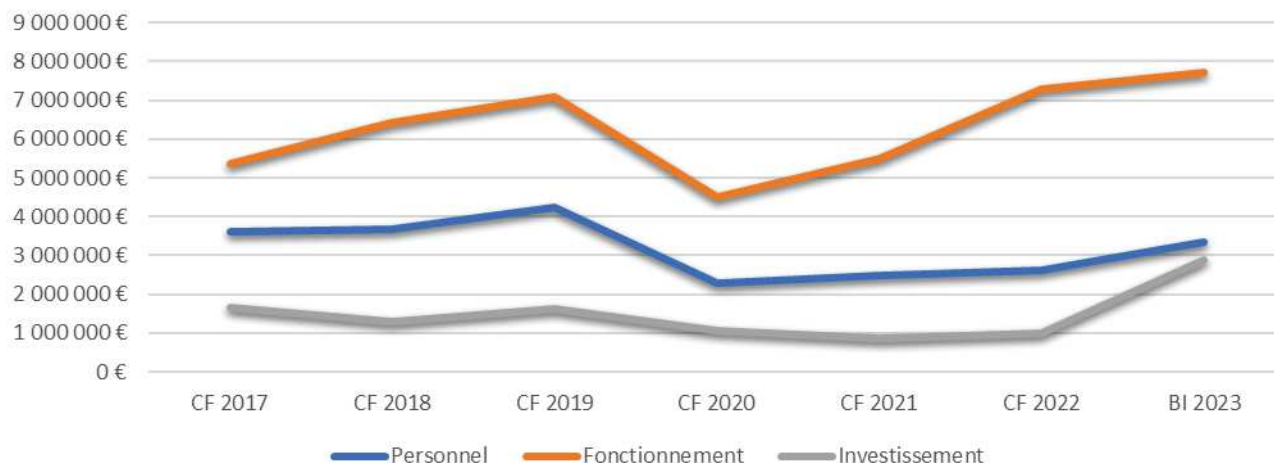
Ces budgets exprimés par les équipes portent sur l'acquisition de matériels scientifiques.

Leur augmentation est en lien étroit avec la validation en hausse suite aux réponses formulées aux appels à projet.

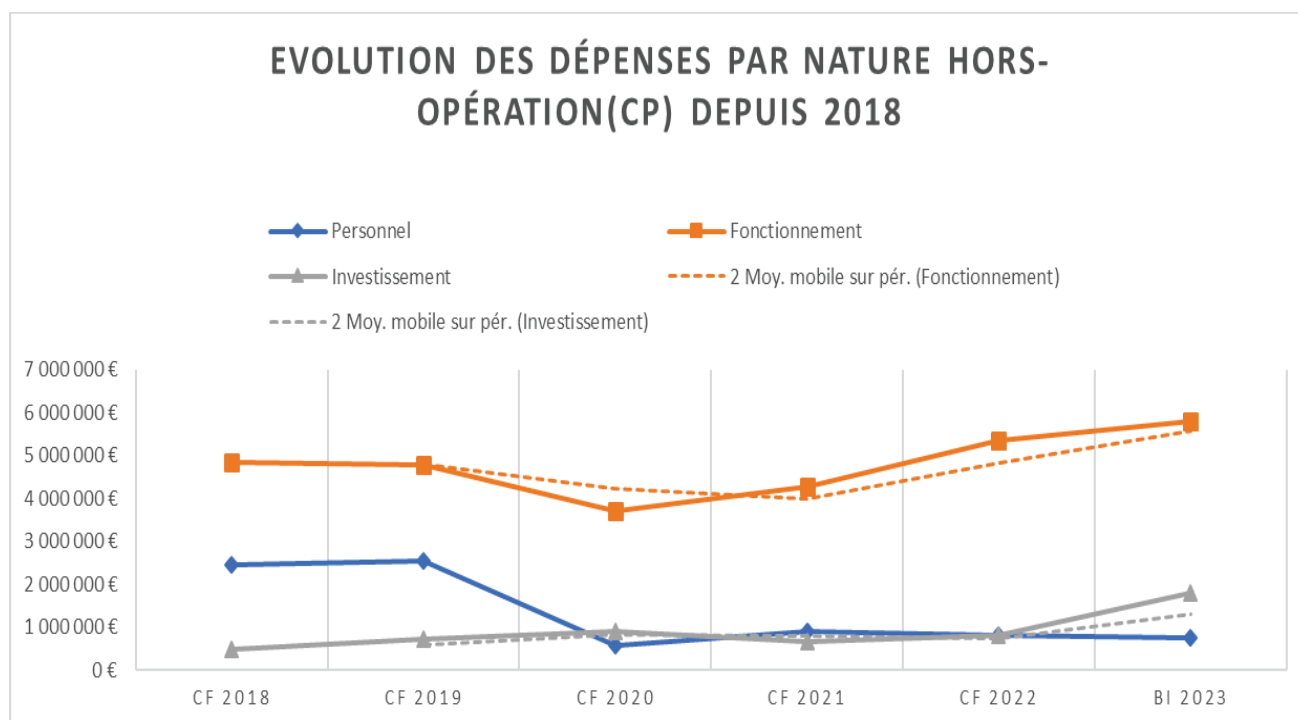
Prescripteur	Matériels acquis	AE et CP 2023
MILPPAT	analyseur de taille et formede fibres	30 000
MILPPAT	sondes climatique + centrale acquisition	4 000
MILPPAT	Multiplexeur	850
MILPPAT	Pyranomètre (2)	1 700
MILPPAT	2 bilanmètres 4 composantes	11 000
MILPPAT	2 anémomètres sonique 3D	20 000
MILPPAT	centrale d'acquisition CR800 + multiplexeur	1 700
MILPPAT	centrale d'acquisition CR1000 X	2 000
MILPPAT	Mat	1 600
MILPPAT	Système de mesure hémisphérique LAI	12 000
MILPPAT	capteurs LVDT ou flux de sève	5 000
MILPPAT	Mesure de biodégradabilité de substrats	30 000
MILPPAT	Analyseur de carbone organique total	10 000
P3AN	Achat Tige Ultraturax	1 110
P3AN	Thermomix	1 400
P3AN	Bain thermostaté	940
MILPPAT	Analyseur de carbone organique total	18 397
P3AN	Réfrigérateur	1 700
DSI	PC Fixe	1 500
DSI	2 PC fixes	1250
DSI	2 PC fixes	1250
DSI	Achat ordinateurs	1700
DSI	Achat ordinateur post-doc	850
DSI	Achat ordinateur	2500
DSI	PROJET HERCULE-Matériel de visio	26500
DSI	ANR COHUMAG-Ordinateur	1000
Total		189 947

Au terme de la présentation des dépenses projetées par l'école, il apparaît utile de réaliser un focus sur leur évolution depuis 2017.

Evolution des dépenses par nature (CP) depuis 2017



EVOLUTION DES DÉPENSES PAR NATURE HORS-OPÉRATION (CP) DEPUIS 2018



L'évolution des coûts globaux (opération et hors opération) et celle des coûts hors opération exclusivement étant similaires, on identifie l'évolution du budget hors-opération comme principal facteur d'évolution du budget global.

- Dépenses de personnel : stabilité globale entre 2020 et 2023 ;
- Dépenses de fonctionnement : globale stabilité entre 2019 et 2022, augmentation en 2023 qui s'explique en grande partie par l'inflation.

- Dépenses d'investissement : globale stabilité entre 2019 et 2022 avec une augmentation en 2023 due au nécessaire rattrapage autant en travaux de maintenance que de construction.

3 - Les recettes budgétaires

Les recettes (encaissements) sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2)

Montant des recettes budgétaires prévues au BI 2023 (exprimés en €) :

	CF 2022	BI 2023	Variation BI23-CF22 taux	Variation BI23-CF22 montant
RECETTES				
Recettes	6 417 950 €	9 980 873 €	56 %	3 562 924 €
Recettes globalisées	5 929 162 €	6 599 983 €	11 %	670 821 €
<i>dont hors-opération</i>	2 450 378 €	2 762 000 €	13 %	311 622 €
Recettes fléchées	488 788 €	3 380 890 €	592 %	2 892 102 €
Subvention pour charges de service public	0 €	0 €	0 %	0 €
Autres financements de l'Etat	248 212 €	416 642 €	68 %	168 430 €
Fiscalité affectée	48 498 €	50 000 €	3 %	1 502 €
Autres financements publics	1 923 102 €	2 032 734 €	6 %	109 632 €
Recettes propres	3 436 506 €	4 100 608 €	19 %	664 102 €
Financements de l'Etat fléchés	150 000 €	1 385 200 €	823 %	1 235 200 €
Autres financements publics fléchés	231 376 €	1 930 690 €	734 %	1 699 314 €
Recettes propres fléchées	107 411 €	65 000 €	-39 %	-42 411 €
SOLDE BUDGETAIRE	-4 469 409 €	-3 954 862 €	-12 %	514 548 €

Une importante augmentation des recettes en 2023 est prévue par rapport au CF 2022.

Outre, la prévision de nouvelles opérations, cette augmentation s'explique par le report d'encaissement de recettes fléchées prévues initialement sur l'exercice 2022.

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées sont en en augmentation de 670 K€ et comprennent les recettes non rattachées à des opérations et celles rattachées à des opérations.

La hausse est liée aux recettes sur conventions où de nouveaux programmes sont arrivés, notamment le plan de relance, la préservation de l'emploi de l'ANR ainsi que des soldes de projet qui sont attendus.

Focus sur les recettes globalisées hors-opérations

Type recette	Opération	Nature recette	CF 2022	BI 2023	Ecart CF/BI	Commentaires
H OPE		Autres financements de l'Etat		0	0	
		Autres financements publics	28 592	41 000	12 408	droits d'inscription des doctorants parfois pris en charge par partenaires public et parfois payés par les doctorants qui constituent alors des recettes propres. La répartition entre ces deux sources de financement n'est pas connue au moment des travaux de programmation.
		Recettes propres	2 406 027	2 721 000	314 973	345K€ de taxe d'apprentissage rattachés au BPI en 2023
			16 000		-16 000	recette annuelle 2022 qui ne se reporte pas en 2022
Total H OPE			2 450 619	2 762 000	311 381	

Focus sur les recettes globalisées sur opérations

Type recette	Opération	Nature recette	CF 2022	BI 2023	Ecart CF/BI	Commentaires
Globalisée	OPE	Autres financements de l'Etat	128 212	416 642	288 430	Rétablissement dans cette nature de recettes de 100K€ correspondant à des allocations doctorales fléchées en autres financements publics en 2022 + 250 K€ correspondant à la SCSP recherche.
			120 000		-120 000	AAP Numérique 2021 COVID, non prévue en 2023
		Autres financements publics	2 215 853	1 991 734	-224 119	200K€ de prévision de moins en lien avec l'apprentissage, qui correspondaient en 2022 à la perception d'un report de recettes de 2021
		Fiscalité affectée		50 000	50 000	Rétablissement dans cette nature de recettes de 50 K€ en autres financements publics (CVEC)
		Recettes propres	1 014 479	1 379 607	365 128	En lien avec des prévisions de réponses à appel à projets en augmentation
Total OPE			3 478 544	3 837 983	359 439	

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Type recette	Opération	Nature recette	CF 2022	BI 2023	Ecart CF/BI	Commentaires
Fléchée	OPE	Autres financements publics fléchés	231 376	1 930 690	1 699 314	4 projets audités, recettes reportées de 2022 JUSSIE/POLISTR/HOLOFARM/TERUNIC (1M2€) 1 avenant de prolongation donc recette reportée de 2022 sur 2023 DEMERSTEM (300k€) 3 projets en cours SAMARCHE/EJP SOIL/GERONIMO (300k€)
		Financements de l'Etat fléchés	150 000	0	-150 000	erreur de section aurait dû être en investissement
				1 385 200	1 385 200	opérations de travaux DPL qui commencent en 2023
		Recettes propres fléchées	107 411	65 000	-42 411	Fin de convention Chaire AEI, plus de recettes attendues, reste la convention d'accueil de Mixscience
Total OPE			488 788	3 380 890	2 892 102	
Total Fléchée			488 788	3 380 890	2 892 102	

Une forte hausse des recettes est attendue sur les opérations fléchées.

S'agissant des opérations de travaux :

- avances en lien avec le démarrage de nouvelles opérations et solde de l'opération du bâtiment 11 qui s'est achevée fin novembre 2022.

Focus sur les opérations fléchées d'investissement

Libellé opérations de travaux	BI 2023 RECETTES
1_Travaux musée	12 000
1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200
1_Raccordement au réseau de chauffage urbain 1-4-10	600 000
1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis	100 000
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	563 000
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab	75 000
1_Isolation des combles de 2 logements de fonction	16 000
Total	1 385 200

S'agissant des opérations recherche :

L'équipe ESE devrait percevoir le solde des projets DEMERSTEM, JUSSIE et un versement intermédiaire pour SAMARCH pour un total de 719 K€.

L'équipe SMART LERECO attend le versement du solde du projet TERUNIC qui a été retardé de deux ans suite à un contrôle, le montant attendu est de 130K€.

En ce qui concerne le pôle halieutique, est également attendue la perception du montant du solde du projet POLISTR pour 311 K€, ainsi que 300K€ relativement à HOLOFARM.

Focus sur les recettes propres

Le niveau de recettes propres en 2023 est légèrement supérieur au niveau tendanciel (2017-2022).

Il ne concerne que des recettes générées en fonctionnement.

Son montant est de + 4 100 K€.

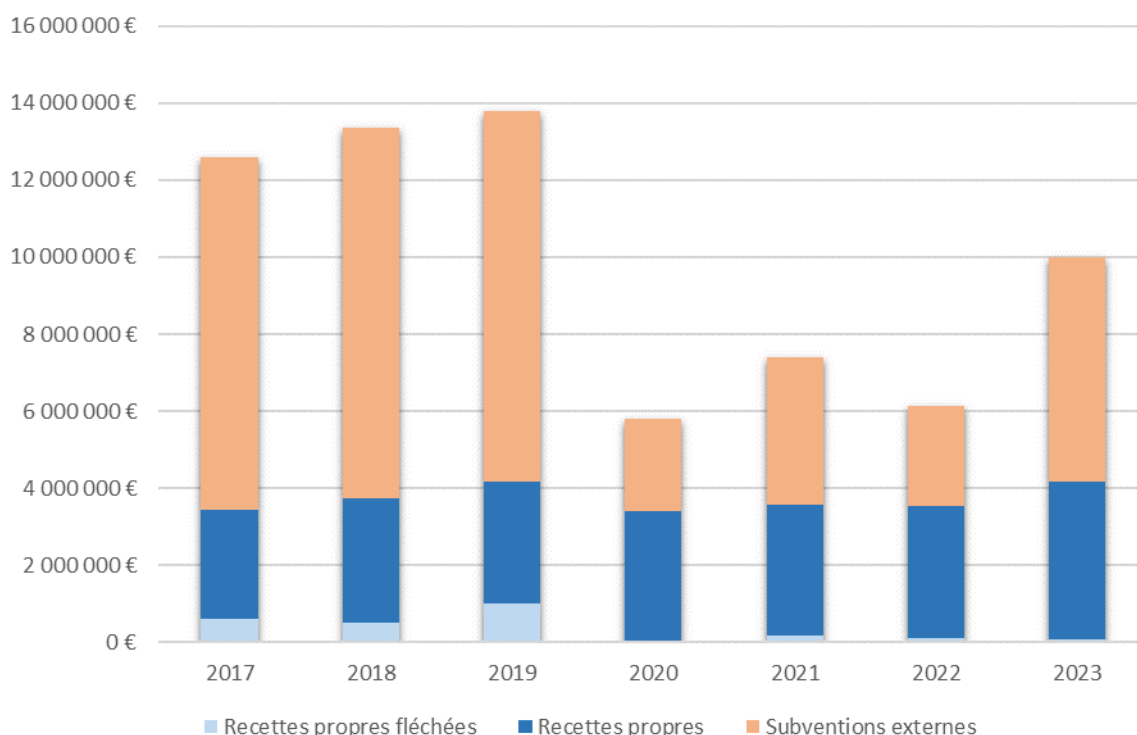
Il se décompose comme suit :

- 1 380 K€ sur opérations correspondant à un nombre de projets en hausse.
- 2 721 K€ issu de recettes qui sont récurrentes et constituent un socle :

Montant	Type de recettes
1 500 000	Droits d'inscription des étudiants
800 000	Hébergement étudiants/logement de fonction/
76 000	AOT/locations de salles/ prestations de services dont restauration
345 000	Taxe d'apprentissage
2 721 000	Total recettes propres globalisées hors opération

Au terme de la présentation des recettes dont l'encaissement est projeté par l'école en 2023, il apparaît utile de réaliser un focus sur leur évolution depuis 2017.

Evolution des recettes depuis 2017



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions externes	9 152 127 €	9 609 173 €	9 625 261 €	2 379 280 €	3 840 197 €	2 601 188 €	5 815 266 €
Recettes propres	2 832 786 €	3 231 090 €	3 172 827 €	3 413 075 €	3 392 234 €	3 436 506 €	4 100 608 €
Recettes propres fléchées	613 453 €	512 155 €	1 003 812 €	4 880 €	161 191 €	107 411 €	65 000 €
Total	12 598 366 €	13 352 418 €	13 801 900 €	5 797 235 €	7 393 622 €	6 145 105 €	9 980 873 €

En ce qui concerne les subventions externes :

- diminution de moitié des subventions externes à compter de 2020, année de création de l'Institut et de transfert d'un certain volume de charges et de produits vers le budget commun.
- augmentation des recettes en 2023 s'explique par le report de recettes attendues en 2022 et un nombre supérieur de candidatures retenues aux appels à projets.

En ce qui concerne les recettes propres :

- niveau atteint en 2023 légèrement supérieur au niveau tendanciel affiché depuis 2017. Malgré l'existence d'une part fluctuante liée à des opérations ponctuelles le volume annuel des recettes propres affiche une certaine constance.

S'agissant des recettes propres fléchées :

- évolution en baisse qui correspond à la fin d'une opération dimensionnante (Chaire AEI). Pour autant cette situation est appelée à varier de façon positive du fait de la mise en place de nouvelles opérations.

.4 - La soutenabilité budgétaire

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Variation BI23-CF22 taux	Variation BI23-CF22 montant
DEPENSES					
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 378 576 €	13 727 135 €	21 %	2 348 559 €
Personnel	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	820 765 €	739 149 €	-10 %	-81 616 €
Fonctionnement	5 313 431 €	7 479 971 €	7 673 726 €	3 %	193 755 €
<i>dont hors-opération</i>	4 107 085 €	5 185 091 €	5 495 578 €	6 %	310 487 €
Investissement	1 010 421 €	1 299 078 €	2 705 109 €	108 %	1 406 031 €
<i>dont hors-opération</i>	817 908 €	1 009 836 €	1 165 262 €	15 %	155 426 €
Crédits de paiement	8 845 332 €	10 887 359 €	13 935 735 €	28 %	3 048 376 €
Personnel	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	820 765 €	739 149 €	-10 %	-81 616 €
Fonctionnement	5 511 681 €	7 299 286 €	7 707 426 €	6 %	408 140 €
<i>dont hors-opération</i>	4 282 567 €	5 347 254 €	5 780 078 €	8 %	432 824 €
Investissement	859 494 €	988 547 €	2 880 009 €	191 %	1 891 462 €
<i>dont hors-opération</i>	672 659 €	817 916 €	1 788 905 €	119 %	970 989 €
RECETTES					
Recettes	7 393 622 €	6 417 950 €	9 980 873 €	56 %	3 562 924 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 929 162 €	6 599 983 €	11 %	670 821 €
<i>dont hors-opération</i>	5 595 457 €	2 450 378 €	2 762 000 €	13 %	311 622 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	488 788 €	3 380 890 €	592 %	2 892 102 €
Subvention pour charges de service public	0 €	0 €	0 €	0 %	0 €
Autres financements de l'Etat	106 042 €	248 212 €	416 642 €	68 %	168 430 €
Fiscalité affectée	0 €	48 498 €	50 000 €	3 %	1 502 €
Autres financements publics	2 097 181 €	1 923 102 €	2 032 734 €	6 %	109 632 €
Recettes propres	3 392 234 €	3 436 506 €	4 100 608 €	19 %	664 102 €
Financements de l'Etat fléchés	790 400 €	150 000 €	1 385 200 €	823 %	1 235 200 €
Autres financements publics fléchés	846 574 €	231 376 €	1 930 690 €	734 %	1 699 314 €
Recettes propres fléchées	161 191 €	107 411 €	65 000 €	-39 %	-42 411 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-4 469 409 €	-3 954 862 €	-12 %	514 548 €

Analyse globale du solde budgétaire 2023 par rapport à l'exécution 2022:

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel après intégration de mesures d'économie liées au contexte inflationniste et suite à la prise en compte du CF est estimé à – **3 954 K€**, en amélioration de + 11.5 % par rapport au CF 2022.

Il s'explique par une augmentation du niveau des dépenses 13,9 M€ en CP (+ 3 M€) moins élevée que celui des recettes 9,9 M€ (+3,5 M€).

➤ **En ce qui concerne les dépenses :**

- **augmentation des dépenses de personnel** : + 29 % soit + 748,9 K€ par rapport au CF 2022 liés à l'augmentation des emplois rémunérés totalement financés par conventions. Cette augmentation témoigne de la politique volontariste de déploiement d'une stratégie de recherche et intègre la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail), et la révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%, y compris pour la rémunération des doctorants.
- **augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement** : augmentation de 6% soit + 408 K€ en CP par rapport au CF 2022 qui s'explique par une nette augmentation des crédits budgétaires hors-opération (AE et CP) dédiés au patrimoine avec une augmentation de + 851 K€ en CP. Au-delà d'un report de charge, les postes de dépenses dont l'évolution sont les plus significatifs sont les fluides (+ 627 K€ et + 853 K€ CP), les dépenses courantes ainsi que la restauration (+109 K€ AE et + 106 K€). Ce dernier poste ne constitue pas une charge nouvelle mais résulte d'un défaut de programmation sur l'exercice précédent ;
- **augmentation très significative des dépenses d'investissement** : de 191 % en CP soit +1 891 K€. Cette évolution s'explique par le démarrage d'opérations de travaux prévues au BI 2022 mais non exécutées ainsi que par un report de charge.

➤ **En ce qui concerne les recettes :**

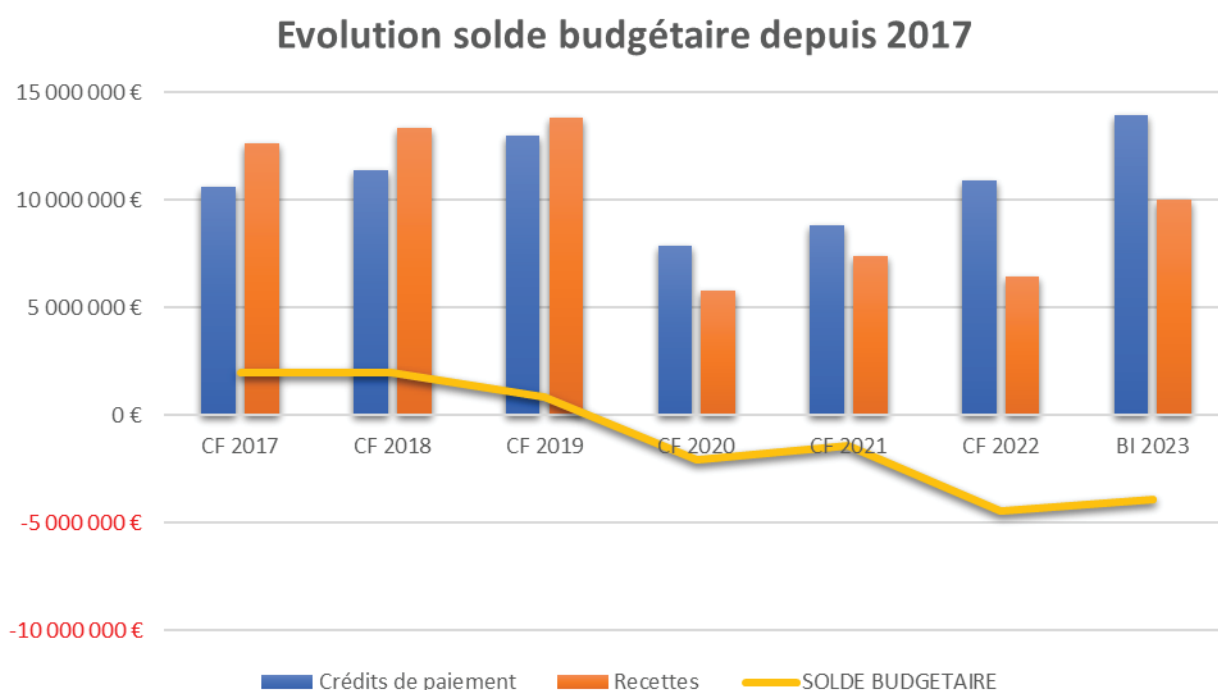
- **augmentation relative des recettes globalisées** (+670 K€) avec notamment la réintégration de la taxe d'apprentissage dans le budget de l'école, titrée sur le budget commun en 2022 (+ 345 K€) ainsi que par l'augmentation des recettes propres en lien avec la croissance des réponses positives à appel à projets (+ 365 K€) ;
- **augmentation très significative des recettes fléchées** (+ 2,9 M€) dont le montant s'élève à 3,3 M€. 1,3 M€ concernent des opérations de travaux et 1,5 M€ sont liés à l'encaissement de recettes sur opérations de recherche dont les résultats des contrôles des financeurs, initiés en 2022, devraient aboutir en 2023.

Le solde budgétaire est un indicateur lié à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Il correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées). Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire. Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact significatif sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissement et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel après intégration de mesures d'économie nécessaire liée au contexte inflationniste et suite à la prise en compte du CF est estimé à - 3 954 K€, soit + 11.5 % par rapport au CF 2022.

Le solde budgétaire sur opération s'élève à +1 591 K€ tandis que le solde budgétaire hors-opération est négatif à concurrence de - 5 546 K€.

Ce qui facialement peut apparaître comme un déficit structurel d'exploitation. Or cette conclusion paraît infondée si l'on observe l'évolution du solde budgétaire depuis 2017.



Cette évolution met en évidence la chute du niveau des recettes à compter de 2020.

Parallèlement, on constate dans un premier temps une diminution des dépenses liée à la gestion de la Crise Covid, et dans un second temps, un retour au niveau de l'année de référence 2019, en 2023, en dépit du surcoût lié à l'inflation.

Cette analyse démontrerait une évolution des dépenses maîtrisée.

Il s'agit par conséquent de vérifier cela en menant en lien avec les 2 autres écoles une analyse du niveau de transfert des recettes vers le budget commun et son impact sur la prise en charge d'un niveau de dépenses de l'école.

À cette unique condition, il sera possible d'émettre un avis sur la soutenabilité financière du BI 2023 et plus largement, sur la réalité et la viabilité du modèle économique de l'école.

5 – Les modalités de suivi et de pilotage du budget

Dans le cadre des travaux liés à l'optimisation de la chaîne financière, la DAF de l'Institut Agro Rennes-Angers s'est engagée dans un processus de suivi mais aussi de pilotage budgétaire.

Les tableaux de suivis publiés mensuellement comportent désormais un indicateur.

Cet indicateur permet de mesurer la pertinence des niveaux de consommation en termes de crédits budgétaires mais évoluera bientôt afin de mesurer aussi, le niveau d'encaissement des recettes.

Les tableaux ainsi publiés et après première analyse des données par la DAF, serviront à établir un dialogue de gestion au fil de l'eau afin de recueillir auprès des gestionnaire et responsables de budgets, les explications quant aux constats réalisés.

Cette communication permanente, au-delà de favoriser une meilleure connaissance de l'exécution budgétaire, devra garantir l'atteinte des cibles de consommation des crédits et d'encaissement des recettes matérialisées au travers des votes des budgets (BI et BR le cas échéant).

Lexique

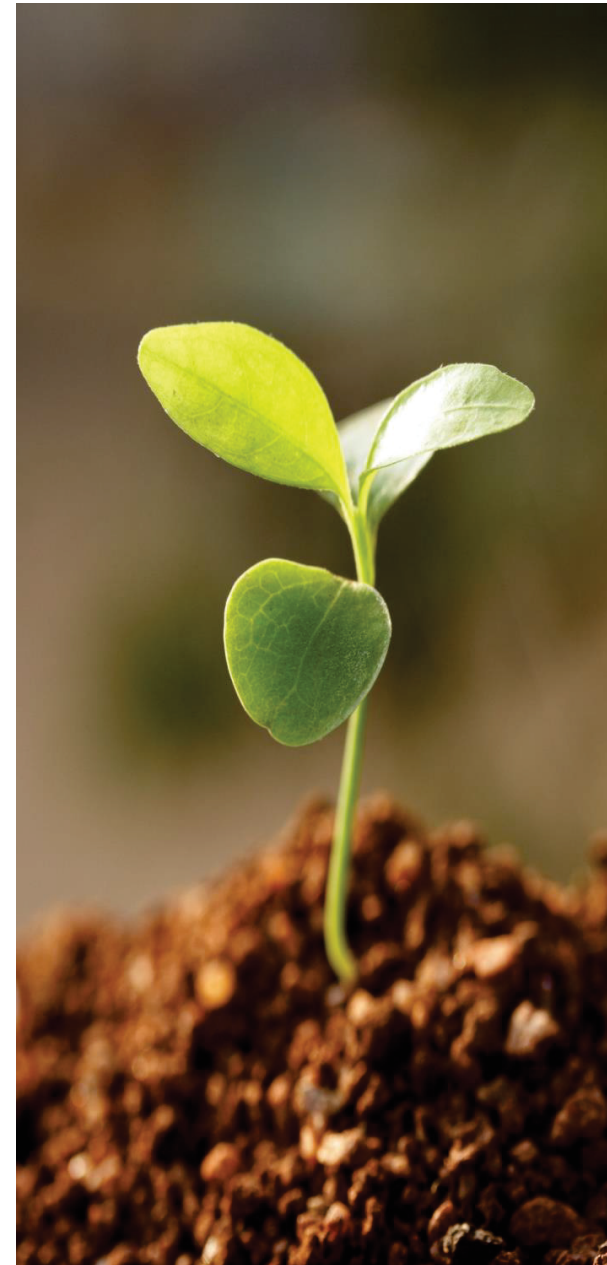
- Le budget initial (BI) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- Le budget rectificatif (BR) est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- L'engagement juridique (EJ) est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- Le solde budgétaire (SB) présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- Le compte financier (CF) rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses



**Conseil d'école
lundi 27 février 2023**

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022

Conseil d'école / 27 février 2023



Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022 (avis)

Conseil d'école
Séance du 27 février 2023

Délibération n°1

Le 27 février 2023, le Conseil d'école s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération n°1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 27 février 2023, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 14 novembre 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 27 février 2023

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro

Conseil d'école / 27 février 2023



Point 2 – Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Formation








Parcoursup : candidatures à ce jour (clôture des inscriptions le 9 mars 2023)

- 180 candidatures sur Angers
- 203 candidatures sur Rennes

Recherche

Réponse à des appels à projet

 	Appel à projet <i>Pôles Universitaires d'Innovation</i>	Dépôt de 2 projets retenus aux auditions (Institut Agro, membre fondateur) pour les campus de Rennes et Angers-Le Mans
	MT 180s	Juliette Champagnat , Fabien Degalez et Safia Bedre-Dine
 Commission européenne 	Appel à projet Cofund doctoral Program	Dépôt de 2 projets associant l'Institut Agro : <ul style="list-style-type: none">• INStead (Biologie Végétale) à Angers porté par INRAE (IRHS)• Food for Tomorrow (alimentation) à Rennes (co-porté STLO, BIA)
	Appel à projet Cofund Bienvenue Post doctoral Programme	Dépôt d'un projet associant l'Institut Agro porté par la Région Bretagne
<i>Concours de recrutement d'Enseignants-Chercheurs</i>	1 ^{ère} session - 2023	Concours de Professeur(e) en Intelligence artificielle - Campus de Rennes Concours de Maître de conférences en Écologie des communautés végétales - campus de Rennes

Economie circulaire, table ronde

ADEME – SMART :

Co-Organisation sur le campus d'Angers d'une journée sur l'économie circulaire avec l'ADEME, Comité 21 et Région Pays de Loire

Présentation en table ronde d'une synthèse des travaux recherche de l'école sur la thématique et participation des étudiants aux ateliers)

Conseil d'école / 27 février 2023

Recherche



12 décembre 2022 à Paris
Signature du 1er accord national de coopération scientifique
Institut Agro & INRAE

- ☞ Accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires.
- ☞ Des recherches au service de la résilience des territoires.

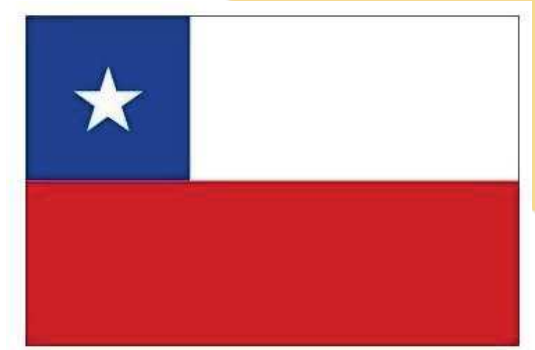


13 décembre 2022

Le Grand Défi **#FermentsDuFutur** passe à l'action :

- ☞ 34 partenaires publics-privés
- ☞ un programme recherche **#innovation** pour une **#alimentation + sûre + saine + durable**
- ☞ Renforcer le leadership économique de l'industrie agro-alimentaire
- ➔ Institut Agro membre de ce grand programme de recherche

International



Euroleague

FOR LIFE SCIENCES

Réunion de travail sur le projet d'Université européenne à
Rennes – les 4 et 5 novembre 2022



Conseil d'école / 27 février 2023

Partenariats et chaires

France
Futur
Élevage



Chaire Semences pour demain

15 novembre 2022, Angers

Journée de réflexion et de partage d'expériences

Travail sur la suite des chaires :

- « Futurs d'élevage » avec l'élargissement à de nouveaux partenaires
- « Mieux produire pour mieux manger de l'agriculteur au consommateur »



Conseil d'école / 27 février 2023

ENGAGEMENT / EGALITE

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Les HDVSS* sont interdites et sanctionnées pénalement.

C'est quoi? Ce sont des atteintes à l'intégrité physique et psychique des personnes portées en raison de leur sexe de leur genre ou de leur sexualité (sexisme, harcèlement, agression sexuelle, viol, homophobie, transphobie)

#nelaissionsrienpasser

#nelaissionsrienpasser

L'école s'engage à :

- Écouter et recueillir les signalements - Cellule d'écoute
- Orienter vers un soutien psychologique et / ou médical
- Accompagner des victimes et/ou témoins

*Harcèlement, discrimination, 5 violences sexistes et sexuelles

stopvss.etudiant@agrocampus-ouest.fr • stopvss.personnel@agrocampus-ouest.fr

HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION, & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES **Signalement**

Je pense être victime ou témoin

1. Je contacte mon référent HDVSS
2. Le référent HDVSS me propose un rendez-vous (je peux venir accompagné-e)
3. Le référent fait un rapport à la cellule de veille et d'écoute
4. La cellule de veille et d'écoute rédige et transmet son rapport à la directrice
5. La directrice décide

Oui, c'est une HDVSS

- Instruit une procédure disciplinaire
- Informe le procureur

Non, c'est n'est pas une HDVSS

- Oriente vers d'autres services

stopvss.etudiant@agrocampus-ouest.fr • stopvss.personnel@agrocampus-ouest.fr

Une enquête auprès des étudiant.e.s et des personnels en mai 2022
 Communication sur les résultats de l'enquête le 17 février 2023
 Présentation à toute la communauté : 6 assemblées générales dédiées à Rennes et Angers entre novembre 2022 et février 2023

EXPOSITION

Au nom des femmes



13 janvier > campus d'Angers, inauguration de l'exposition itinérante « **Au nom des femmes** », Noëlle Dorion, professeure honoraire de l'école en physiologie végétale et horticulture, qui fait partie des portraits retenus et qui continue d'inspirer notre collectif.



#DuoDay2022

Accueil de Nicolas Chapin à la bibliothèque pour une découverte des missions d'accueil et de manutention et du fonds patrimonial !

Conseil d'école / 27 février 2023

CONTINUER
à renforcer le sentiment d'appartenance

Cérémonie de remise des diplômes
en horticulture & paysage

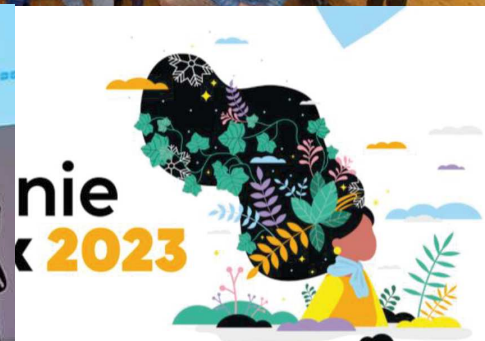
26 novembre 2022

1^{ère} cérémonie des départs à la retraite

17 janvier 2023

Cérémonie des vœux pour les personnels
Angers et Rennes

19 et 23 janvier 2023



Co

Promotion des formations

Salon de l'apprentissage en ligne

5 décembre 2022



Salon de l'étudiant, Rennes

12 janvier 2022



Journées Portes Ouvertes

1.000 personnes sur nos campus

4 février 2023



Rayonner dans nos territoires

Concours Isogone
Préparation Ecotrophelia



Conseil d'école / 27 février 2023

L'institut Agro

Projet stratégique de l'Institut Agro par le comité de direction Rennes Angers : Temps d'appropriation et priorisation des actions du projet stratégique au regard des spécificités et forces de l'école



HCERES 2023 Institut Agro > Auto-évaluation à rendre le 15 juin 2023 après passage dans les instances écoles et Institut Agro.

L'auto-évaluation porte sur 2 domaines :

- le pilotage stratégique & opérationnel
- les résultats significatifs obtenus depuis la création de l'Institut Agro.

Label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) > Auto-évaluation prévue en février 2024.

- Fin d'année 2022 : une première revue d'actions pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre et mesurer l'état d'avancement.
- Une seconde revue d'actions est en cours pour préparer le comité de pilotage prévu le 3 avril 2023.



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Classement national Usine Nouvelle

2ème école de France en Agronomie et Agroalimentaire
65ème sur 131 sur le classement général

Classement national L'Etudiant

113ème sur 169 écoles d'ingénieur
6 sur 12 dans la thématiques Agriculture
6 sur 12 dans la thématique Forêt et génie des biosystèmes
10 sur 18 dans la thématique Génie biologiques
6 sur 24 dans la thématique Génie environnementale



1er POST du mois

426 réactions (=j'aime)
4 commentaires
23 republications



Conseil d'école / 27 février 2023

L'institut Agro



Résultat de la **1ère auto-évaluation DD&RS** en novembre 2022
Dépôt du dossier de labellisation en 2024.

La **feuille de route DD&RS** a été validée en CA le 29/11, en même temps que le projet stratégique de l'Institut Agro. Constitution et mise en place du comité de pilotage DD&RS de Rennes-Angers au mois de décembre. Premier COPIL le 9 février 2023 afin de présenter le fonctionnement et les échéances à venir.



Plan d'Adaptation et de Sobriété :
La formalisation des éco gestes a été réalisée et mis en avant sur le site intranet. Consultation avec les étudiants le 16 février à Rennes et le 16 mars à Angers.



Obtention du **Label Eco jardin** en décembre 2022 sur le campus d'Angers. Ce label vise à s'assurer que le gestionnaire du site est bien engagé dans une démarche globale de gestion écologique



Cycle TransFORMER
#cycledesdebats
Intégrer les enjeux environnementaux pour agir et changer la société



Poursuite du **cycle TransFormer**

- 9 mars à Rennes > un débat sur le thème « Les enjeux de durabilité et l'avenir de l'océan » avec **Isabelle Autissier** et **Catherine Chabaud**
- 22 mars à Angers > un débat sur le thème : « Les territoires face aux changements globaux : quels leviers d'action pour un modèle plus durable ? » avec **Édouard Philippe**

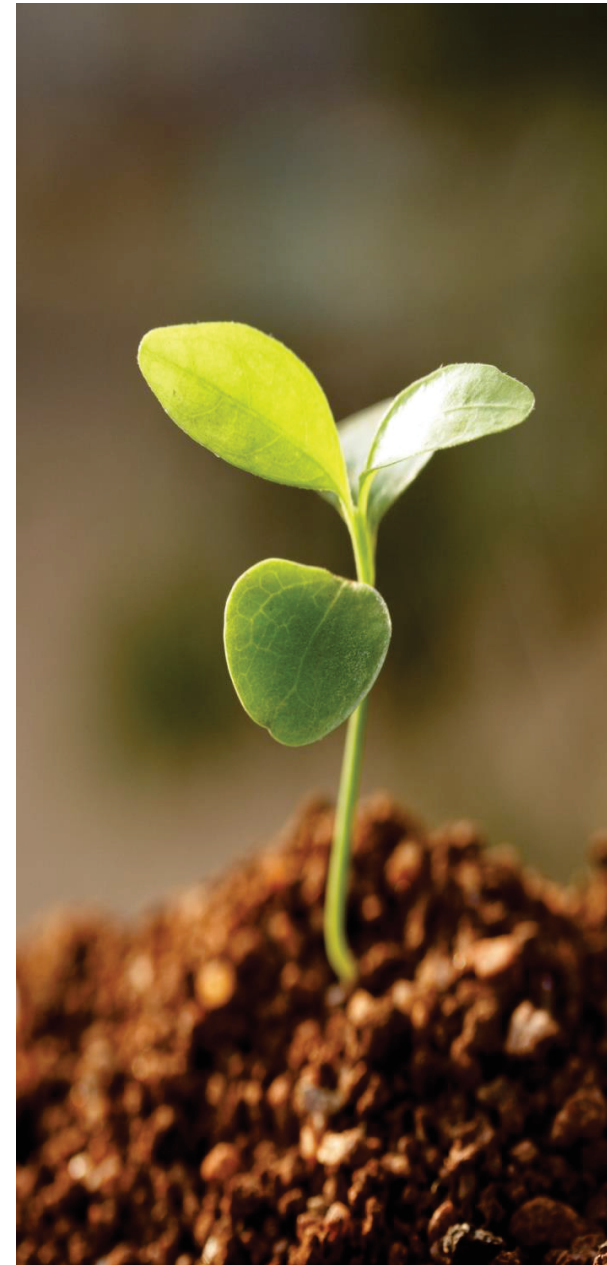


COP3 Etudiante à Angers du 17 au 19 mars 2023
Thème : Ensemble, élaborons la ville durable de demain

Conseil d'école / 27 février 2023

3. Finances

Conseil d'école / 27 février 2023



Point 3 – Finances

3.1 Compte-rendu d'exécution budgétaire 2022 (information)

Éléments de contexte

Présentation du BI 2023 reportée au CA du 27 février 2023 en raison d'un manque de visibilité fin 2022 sur certaines données :

- Coûts définitifs des fluides arrêtés par la Direction des Achats de l'Etat fin décembre 2022
- Mesures relatives au dispositif d'amortisseur électricité communiquées en janvier 2023
- Données du CF 2022 pour fiabiliser les éléments patrimoniaux du BI 2023 connues en janvier 2023

Le report du vote du budget a permis par ailleurs de mener :

- Les travaux de fiabilisation des données patrimoniales pour renforcer la qualité des comptes de l'établissement
- Les travaux d'inventaire (rattachement des produits et charges à l'exercice) pour fiabiliser le compte de résultat, la CAF et le fonds de roulement.

Un solde budgétaire à appréhender au regard de la nouvelle construction budgétaire depuis la mise en place de l'Institut Agro (cf clés de lecture)

Clés de lecture du solde budgétaire

- impact de la création de l'Institut Agro différent pour chacune des écoles
- montant de la masse salariale prise en charge pour l'école étant inférieure à celui des autres écoles et inférieur au montant de la SCSP qui lui revient
- structurellement cette évolution a un impact négatif pour Rennes-Angers alors qu'il est positif pour les autres écoles

Solde budgétaire corrigé avec réintégration des dépenses de personnel sous plafond, de la SCSP, et de la subvention de compensation des DI des étudiants boursiers

BI 2023 BPI (montants en K€)	Institut Agro Rennes Angers
BPI CP personnel	3 348
BPI CP fonctionnement	7 707
BPI CP investissement	2 880
Total CP BPI	13 935
BPI Encaissement fonctionnement	8 595
BPI Encaissement investissement	1 385
Total BPI Encaissement	9 980
<i>Dont SCSP</i>	
Solde budgétaire BPI	- 3 955
Masse salariale sous plafond école	2 577
Charges transverses (cocktail, assurance...)	150
SCSP 2019 (historique +9,9%)	5 330
Compensation exonération droits inscription étudiants boursiers	600
Solde budgétaire	- 752

Pour information: masse salariale et SCSP autres écoles absorbées par le budget commun

BI 2023 BPI (montants en K€)	Institut Agro Montpellier	Institut Agro Dijon
Masse salariale sous plafond école	5 345	6 766
SCSP 2019 (historique +9,9%)	4 682	5 674

Éléments de cadrage

Mesures de rationalisation envisagées au niveau de l'Institut Agro :

- Réduction de 2,2M€ des dépenses de fonctionnement (hors opération et hors fluides), soit pour le BPI Rennes-Angers -642 K€
- Réduction de 1,5M€ des dépenses d'investissement, soit pour le BPI Rennes-Angers -496 K€

Sous CR	BI 2023-1 AE	BI 2023-1 CP	Réduction AE	Réduction CP	% Réduction AE	% Réduction CP
F_CON	17 500	17 500	1 750	1 750	10%	10%
F_DFV	476 010	476 010	47 601	47 601	10%	10%
F_ECO	54 862	54 862	5 486	5 486	10%	10%
F_EGS	20 300	20 300	2 030	2 030	10%	10%
F_MIL	71 684	71 684	7 168	7 168	10%	10%
F_P3A	78 500	78 500	7 850	7 850	10%	10%
F_STA	7 200	7 200	720	720	10%	10%
F_SVH	109 000	109 000	10 900	10 900	10%	10%
Reversement formation continue	120 000	120 000	12 000	12 000	10%	10%
G_COM	132 800	132 800	20 000	20 000	15%	15%
G_DGS	102 950	102 950	15 100	15 100	15%	15%
G_DPP	56 500	56 500	5 650	5 650	10%	10%
G_DRI	41 350	41 350	4 135	4 135	10%	10%
S_DAF	10 000	10 000	6 200	6 200	62%	62%
S_DOC	123 950	141 100	19 450	7 100	16%	5%
S_DPL	4 503 102	4 651 852	413 959	426 309	9%	9%
S_DRH	162 650	162 650	22 000	22 000	14%	14%
S_DSI	243 130	243 130	40 000	40 000	16%	16%
S_PRE	3 000	3 000			0%	0%
S_RES	100 000	100 000			0%	0%
TOTAL	6 434 488	6 600 388	642 000	642 000	10%	10%

Présentation globale du budget initial 2023

	CF 2021	CF 2022	BI 2023	Variation BI23-CF22 taux	Variation BI23-CF22 montant
DEPENSES					
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 378 576 €	13 727 135 €	21 %	2 348 559 €
Personnel	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	820 765 €	739 149 €	-10 %	-81 616 €
Fonctionnement	5 313 431 €	7 479 971 €	7 673 726 €	3 %	193 755 €
<i>dont hors-opération</i>	4 107 085 €	5 185 091 €	5 495 578 €	6 %	310 487 €
Investissement	1 010 421 €	1 299 078 €	2 705 109 €	108 %	1 406 031 €
<i>dont hors-opération</i>	817 908 €	1 009 836 €	1 165 262 €	15 %	155 426 €
Crédits de paiement	8 845 332 €	10 887 359 €	13 935 735 €	28 %	3 048 376 €
Personnel	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	29 %	748 774 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	820 765 €	739 149 €	-10 %	-81 616 €
Fonctionnement	5 511 681 €	7 299 286 €	7 707 426 €	6 %	408 140 €
<i>dont hors-opération</i>	4 282 567 €	5 347 254 €	5 780 078 €	8 %	432 824 €
Investissement	859 494 €	988 547 €	2 880 009 €	191 %	1 891 462 €
<i>dont hors-opération</i>	672 659 €	817 916 €	1 788 905 €	119 %	970 989 €
RECETTES					
Recettes	7 393 622 €	6 417 950 €	9 980 873 €	56 %	3 562 924 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 929 162 €	6 599 983 €	11 %	670 821 €
<i>dont hors-opération</i>	5 595 457 €	2 450 378 €	2 762 000 €	13 %	311 622 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	488 788 €	3 380 890 €	592 %	2 892 102 €
Subvention pour charges de service public	0 €	0 €	0 €	0 %	0 €
Autres financements de l'Etat	106 042 €	248 212 €	416 642 €	68 %	168 430 €
Fiscalité affectée	0 €	48 498 €	50 000 €	3 %	1 502 €
Autres financements publics	2 097 181 €	1 923 102 €	2 032 734 €	6 %	109 632 €
Recettes propres	3 392 234 €	3 436 506 €	4 100 608 €	19 %	664 102 €
Financements de l'Etat fléchés	790 400 €	150 000 €	1 385 200 €	823 %	1 235 200 €
Autres financements publics fléchés	846 574 €	231 376 €	1 930 690 €	734 %	1 699 314 €
Recettes propres fléchées	161 191 €	107 411 €	65 000 €	-39 %	-42 411 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-4 469 409 €	-3 954 862 €	-12 %	514 548 €

Solde budgétaire prévisionnel :
- 3 954 K€

en amélioration de + 11.5 % par rapport au CF 2022.

Augmentation du niveau des dépenses + 3 M€ en CP moins élevée que celui des recettes +3,5 M€.

Solde budgétaire

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses :

- **personnel : + 29 % soit + 748,9 K€ AE et CP**
- ✓ augmentation des emplois rémunérés totalement financés par conventions
- ✓ mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (forfait mobilité durable, protection sociale complémentaire, prime télétravail)
- ✓ révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%

- **fonctionnement : + 6% soit + 408 K€ en CP**
- nette augmentation des crédits budgétaires hors-opération (AE et CP) + 851 K€ en CP dont :
 - ✓ fluides (+ 627 K€ et + 853 K€ CP),
 - ✓ dépenses courantes, restauration (+109 K€ AE et + 106 K€)

- **investissement : + 191 % en CP soit +1 891 K€**
- ✓ démarrage d'opérations de travaux prévues au BI 2022 mais non exécutées

En ce qui concerne l'augmentation des recettes :

- **recettes globalisées +11 % + 670 K€**
- ✓ réintégration de la taxe d'apprentissage dans le budget de l'école, titrée sur le budget commun en 2022 (+ 345 K€)
- ✓ augmentation des recettes propres en lien avec la croissance des réponses positives à appel à projets (+ 365 K€) ;

- **recettes fléchées + 592% + 2,9 M€ .**
- ✓ 1,3 M€ concernent des opérations de travaux
- ✓ 1,5 M€ sont liés à l'encaissement de recettes sur opérations de recherche

Dépenses de personnels

Programme 142 – Dépenses de personnels titulaires

La dotation 2023 diminue de 2 ETP par rapport à la dotation 2022 :

- contribution de chaque école à hauteur d'un ETP par an à la construction de l'IA
- poste du gestionnaire budgétaire Institut Agro (portée par l'école en 2023 et qui sera assumé chaque année par les autres écoles)

BPI - Dépenses de personnels contractuels hors plafond (dépenses compensés par des recettes externes)

Augmentation de 749 K€ soit + 26 %.

+ 609,8 K€ soit + 32 % s'agissant de l'activité Recherche : recrutements de + 12 ETPT (programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

BPC - Dépenses de personnels contractuels sous plafond (financées tout ou partie par SCSP)

Augmentation de 17 % par rapport au BI 2022.

- Emplois rémunérés = + 361,8 K€ K€ soit + 16,5 %, dont :
 - augmentation du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 70 K€) ;
 - harmonisation des modalités de rémunération des agents contractuels (+ 55 K€) ;
 - augmentation de la rémunération de certaines agents (+ 20 K€) ;
 - cédésisation (+ 20 K€) ;
 - renforts estivaux (+ 16 K€) ;
 - recrutement supplémentaire (+ 36 K€).

+ transfert du budget propre intégré de la rémunération soutenue par l'Institut Agro des doctorants financés pour partie par des recettes externes (conventions de recherche) et pour partie par l'Institut Agro (soutien de programme) (+ 67 K€).

- Autres dépenses de personnel

Transfert du budget propre intégré des contrats horaires non liés à l'enseignement (monitorat bibliothèque) (+ 14 K€).

BPI – Autres dépenses de personnels (non totalement compensées)

+ 84,9 K€ soit + 11 % :

- augmentation du coût des vacances (+ 66,9 K€)
- augmentation de + 60 K€ des heures complémentaires (compensation PCA suite passage RIPEC, réformes L1 et L2 cursus agroalimentaire)
- baisse prévisionnelle des dépenses 2023 au titre de la RAFP (- 55 K€) qui permet de compenser une partie des augmentations.

Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	Activités	CF 2022 AE	CF 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	écart			
						écart CF/BI AE	écart CF/BI CP	CF/BI AE taux	écart CF/BI CP taux
	FORMATION	1 621 050	1 310 932	1 397 818	1 411 399	- 223 232	100 466	-14%	8%
	SUPPORT	4 555 164	4 724 561	4 834 923	4 869 521	279 759	144 960	6%	3%
	RECHERCHE	1 303 757	1 263 792	1 440 985	1 426 506	137 228	162 714	11%	13%
	Total	7 479 971	7 299 286	7 673 726	7 707 426	193 755	408 140	3%	6%

■ Hors-opération :

- Légère augmentation de l'activité formation
- Augmentation des activités support liés aux surcoûts fluides
- Diminution faciale de l'activité recherche liée à la décision de suivre en opération, la part de « SCSP recherche » allouée à la direction de la recherche pour les besoins des unités
- Diminution des besoins liés à l'activité formation et gouvernance support
- Nette augmentation des besoins de l'activité recherche

ZOOM Hors opération

GOUVERNANCE – SUPPORT

+14 % soit + 557 K€ en AE

+13 % soit + 558 K€ en CP

- Diminution des dépenses support : mesures d'économie et engagement de l'école à s'inscrire dans une approche plus réaliste de ses besoins.
- Augmentation des crédits budgétaires dédiés au patrimoine du fait essentiellement de l'augmentation du coût des fluides : + 627 K€ en AE et + 853 K€ en CP.

FORMATION

+ 1 % soit 7 K€ en AE

+ 13 % soit +115 K€ en CP

Les départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse. >
>Sensibilisation lors du dialogue de gestion à la nécessité de prévoir leur budget de façon plus réaliste.

- Augmentation de 1% en AE est liée à un besoin supplémentaire de la formation continue ainsi qu'à la création des « 4 fronts de sciences » portés par le département SVAH.
- Augmentation de +115 K€ en CP est liée à un report de charge supporté par la direction de la formation de la vie étudiante (facture annuelle Agroparistech présentée au mois de décembre de l'année N.)

ZOOM Opération (1/2)

GOUVERNANCE – SUPPORT

- 44 % soit - 277 K€ en AE et -79% soit - 413 K€ en CP

- Montant moins important en 2023 de la convention pluriannuelle Erasmus + conformément au rythme d'engagement de dépenses prévus
- Diminution du montant de la réserve prévue pour absorber les aléas de gestion des opérations de travaux

Postes de dépenses en augmentation :

- Mise en place d'actions DD&RS
- Développement de projets de développement de formation portés par la direction des partenariats professionnels

FORMATION

-30 % soit - 230 K€ en AE et - 3 % soit - 15 K€ en CP (par rapport au CF 2022)

- Baisse du budget DFVE du fait de la résorption en 2022 d'un retard de paiement de factures liées à l'exercice 2021. Le budget 2023 constitue un retour au besoin annuel.
- Les autres départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse (conventions d'apprentissage, taxe d'apprentissage) qui ne correspond pas à une baisse d'activités.

Trois services voient leurs besoins augmenter :

- DNA : opération « Blue train »
- P3AN: organisation des trophées «Ecotrophéa» 32K€.
- MILLPAT: convention de mise en œuvre de la politique du paysage.

ZOOM Opération (2/2)

RECHERCHE

+44 % soit + 391 K€ en AE et +47 % soit + 404 K€ en CP

Activité essentiellement portée par des conventions dont les besoins sont en hausse :

- Plate forme halieutique de Concarneau : +34K€ en AE et 28 K€ en CP, en lien avec l'arrivée de cinq nouveaux projets : HOLOFORS, B&B, DLAL, ALGUES et INTEGRATE 2;
- NUMECAN : +30K€, en lien avec deux nouvelles opérations, l'une portant sur le financement d'une thèse (44K€) et l'autre sur une étude clinique (15K€);
- Direction de la recherche : organisation biennale des rencontres du végétal dont la prochaine édition aura lieu en 2023 (25K€) et co-financement d'une doctorante supplémentaire avec l'INRAE (+15K€);
- PEGASE : + 84K€ en lien avec l'opération fléchée GERONIMO (programme européen) afin de financer une dépense de sous-traitance estimée à 130K€.

Dépenses d'investis

Investissement	Activités	2022		2023		écart CF/BI		écart CF/BI	
		AE	CP	AE	CP	AE montant	montant	AE taux	CP taux
	FORMATION	360	5 883	31 650	31 650	31 290	25 767	8692%	438%
	SUPPORT	1 258 282	921 722	2 515 162	2 726 772	1 256 880	1 805 050	100%	196%
	RECHERCHE	40 436	60 943	158 297	121 587	117 861	60 645	291%	100%
	Total	1 299 078	988 547	2 705 109	2 880 009	1 406 031	1 891 462	108%	191%

Les dépenses d'investissement sont en augmentation :

- Formation: mise en place de l'opération HERCULE (projet de transformation numérique et pédagogique) portée par les trois écoles
- Recherche: démarrage de nouvelles opérations suite réussite AAP et acquisition de matériels scientifiques financés par les budgets ouverts sur opérations de recherche
- Gouvernance et le support: dépenses portées par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027

Zoom sur les investissements

Dépenses d'investissement sur opérations : + 1,1 M € en AE et + 834 K€ en CP

Opérations fléchées Gouvernance et support		AE	CP
Montants exécutés en €	CF 2022	248 446	103 805
Montants budgétisés en €	BI 2023	1 349 900	937 867
Variation positive en €	BI 23-CF 2022	1 101 454	834 061

Cette augmentation très significative s'explique par le :

- Rattrapage de travaux non réalisés en 2022 faute de moyens humains
- Démarrage de nouveaux travaux en 2023

Nature des opérations de travaux fléchées	AE 2023	CP 2023
Restructuration du gymnase (bât 3 à Rennes)	-	45 449
Remplacement du SSI (bât 4 - Rennes)	5 000	73 208
Réfection des couvertures des bâtiments 15 et 24 (Rennes)	227 400	166 710
Réfection de la toiture du bâtiment 21 - Rennes	20 000	15 000
Raccordement au réseau de chauffage urbain (bât 1, 4 et 10)	155 000	155 000
Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers)	180 000	30 000
Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis (Rennes)	187 500	22 500
Déconstruction reconstruction bât 16	65 000	50 000
Construction d'un living-lab	180 000	50 000
Isolation des combles de 2 logements de fonction	20 000	20 000
Pose des sous compteurs sur les deux sites	310 000	310 000
Total	1 349 900	937 867

Zoom sur les investissements

Dépenses d'investissement hors opérations : + 155 K€ en AE et + 970 K€ en CP

Investissement/Gouv ernance et support	2022		2023		montant		taux	
	CF AE	CF CP	BI AE	BI CP	écart CF/BI AE	écart CF/BI CP	écart CF/BI AE	écart CF/BI CP
DPL	697 369	510 146	878 812	1 375 172	181 443	865 026	26%	270%
DSI	312 468	307 771	286 450	413 733	- 26 018	105 962	-8%	134%
Total	1 009 836	817 916	1 165 262	1 788 905	155 426	970 989	15%	219%

- Diminution des besoins des services informatiques une fois prises en compte les mesures d'économie (- 26 K€)
- Entretien et valorisation des infrastructures (+181 K€)
- Écart positif très significatif en CP s'expliquant par :
 - le rattrapage du plan d'investissement communiqué tardivement en 2022,
 - la prise en charge d'une expression de besoin complémentaire en matière de patrimoine / logistique (179 K€)

Les recettes budgétaires

	CF 2022	BI 2023	Variation BI23-CF22 taux	Variation BI23-CF22 montant
RECETTES				
Recettes	6 417 950 €	9 980 873 €	56 %	3 562 924 €
Recettes globalisées	5 929 162 €	6 599 983 €	11 %	670 821 €
<i>dont hors-opération</i>	2 450 378 €	2 762 000 €	13 %	311 622 €
Recettes fléchées	488 788 €	3 380 890 €	592 %	2 892 102 €
Subvention pour charges de service public	0 €	0 €	0 %	0 €
Autres financements de l'Etat	248 212 €	416 642 €	68 %	168 430 €
Fiscalité affectée	48 498 €	50 000 €	3 %	1 502 €
Autres financements publics	1 923 102 €	2 032 734 €	6 %	109 632 €
Recettes propres	3 436 506 €	4 100 608 €	19 %	664 102 €
Financements de l'Etat fléchés	150 000 €	1 385 200 €	823 %	1 235 200 €
Autres financements publics fléchés	231 376 €	1 930 690 €	734 %	1 699 314 €
Recettes propres fléchées	107 411 €	65 000 €	-39 %	-42 411 €
SOLDE BUDGETAIRE	-4 469 409 €	-3 954 862 €	-12 %	514 548 €

- augmentation relative des recettes globalisées (+670 K€) : réintégration de la taxe d'apprentissage titrée sur le budget commun en 2022 (+ 345 K€), augmentation des recettes propres en lien avec la croissance des réponses positives à appel à projets (+ 365 K€)
- augmentation très significative des recettes fléchées (+ 2,9 M€) : +1,3 M€ concernent des opérations de travaux, + 1,5 M€ liés aux opérations de recherche pluriannuelles (résultats en 2023 des contrôles initiés en 2022)

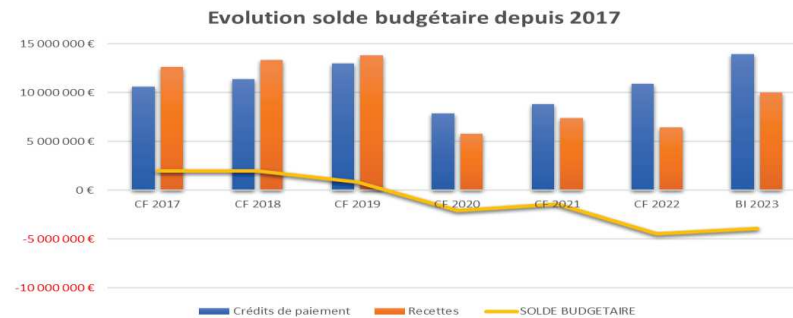
Point 3 – Finances

3.2 Budget propre intégré 2023 (avis)

Compte financier 2022

	CF 2021	BI 2022	CF 2022	Variation CF 22-BI 22 taux	Variation CF22- BI2022 montant
DEPENSES					
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 378 576 €	103%	372 374 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	98%	-54 074 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	756 400 €	820 765 €	109%	64 365 €
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 479 971 €	120%	1 257 970 €
<i>dont hors-opération</i>	4 107 085 €	5 024 554 €	5 185 091 €	103%	160 537 €
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 299 078 €	61%	-831 523 €
<i>dont hors-opération</i>	817 908 €	1 469 564 €	1 009 836 €	69%	-459 728 €
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	10 887 359 €	98%	-276 076 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 599 526 €	98%	-54 074 €
<i>dont hors-opération</i>	910 379 €	756 400 €	820 765 €	109%	64 365 €
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	7 299 286 €	117%	1 052 305 €
<i>dont hors-opération</i>	4 282 567 €	5 068 354 €	5 347 254 €	106%	278 900 €
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	988 547 €	44%	-1 274 307 €
<i>dont hors-opération</i>	672 659 €	1 760 848 €	817 916 €	46%	-942 932 €
RECETTES					
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	6 417 950 €	59%	-4 466 000 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 929 162 €	110%	527 307 €
<i>dont hors-opération</i>	5 595 457 €	3 238 500 €	2 450 378 €	76%	-788 122 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	488 788 €	9%	-4 993 307 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-4 469 409 €	1599%	-4 189 924 €

Situation budgétaire



Solde budgétaire déficitaire : - 4,4M€

Niveau de dépenses globalement conforme au BI 2022 mais forte diminution des encaissements de recettes (-59%) s'expliquant par :

- Le report de l'encaissement de recettes fléchées escompté sur l'exercice 2022
 - s'agissant de la partie recherche (3 opérations principales JUSSIE, Holofarm, Geronimo)
 - s'agissant des opérations de travaux non initiés
 - Un ajustement des prévisions d'encaissement de recettes propres des prestations hébergement et logistique (location de salle...),
- + le transfert de la taxe apprentissage sur le BPC

Dépenses de personnels

Programme 142 – Dépenses de personnels titulaires

Consommation d'ETP conforme à la dotation (327,36 ETPT consommés sur les 328)

BPI - Dépenses de personnels contractuels hors plafond (dépenses compensées par des recettes externes)

Taux d'exécution satisfaisant = 101 %

Prévision d'exécution inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 84,8 K€ / - 4,4 %) : surévaluation des recrutements lié à l'activité recherche.

BPC - Dépenses de personnels contractuels sous plafond (financées tout ou partie par la SCSP)

Taux d'exécution satisfaisant = - 1,09 %

- décalage de 3 recrutements au 2ème semestre 2022/début 2023
- révision du point d'indice au 1er juillet 2022 de 3,5 %
- hausse de la rémunération de 3 agents en CDI

BPI – Autres dépenses de personnels (non totalement compensées)

Taux d'exécution supérieur = + 107 K€ / + 14,3 % :

- Augmentation du coût des vacances pour assurer des enseignements en langue,
- Augmentation des heures complémentaires (augmentation du nombre d'étudiants accueillis, régularisation d'heures complémentaires 2019-2020, réforme de la L1 du cursus agroalimentaire),
- Augmentation du coût de la restauration des personnels progression de la fréquentation de la restauration par les personnels de l'école.

Dépenses

Un taux d'exécution élevé : AE 120% et CP 117% soit + 1 052 K€ lié :

- pour moitié à la réalisation de dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de l'école liées à la reprise d'activité dont les coûts n'ont pas été suffisamment ajustés dans le BI 2022,
 - pour moitié aux coûts liés au raccordement de réseau de chaleur urbain initialement fléché en BI en dépense d'investissement
- Augmentations qui ont nécessité des ajustements budgétaires au cours de l'année,
via des virements inter-BPI.

Dépenses d'investissement

Un taux d'exécution faible : 61% - 831 K€ AE et 44% - 1 274 K€ CP

**Hors opération (= plan d'investissement)
représente 45 % des dépenses
d'investissement**

Faible taux de consommation : 68 % en AE et
46 % en CP :

Faible taux d'exécution du plan d'investissement
s'agissant des projets de maintenance, d'achat de
matériel et d'équipement du fait de sa
communication tardive,

mais niveau de consommation très satisfaisant
s'agissant des investissements informatiques.

**Opérations fléchées
représente 46 % des dépenses
d'investissement**

Faible taux de consommation : 55 % en AE et 4 %
en CP :

- non-exécution de certaines opérations de
travaux (- 1 098 K€) du fait d'un démarrage
tardif pour certaines d'entre elles et d'un
report de démarrage sur les exercices
suivants pour d'autres (2023 / 2024) ;
- report d'exécution de certaines opérations
de recherche (- 182 K€).

Les recettes

Type recette		Nature recette	BI 2022	CF 2022	écart CF/BI montant	Encaissement taux
Fléchée	Opérations	Autres financements publics fléchés	2 276 446	231 376	- 2 045 070	10%
		Financements de l'Etat fléchés	2 660 000	150 000	- 2 510 000	6%
		Recettes propres fléchées	270 000	107 411	- 162 589	40%
Total Fléchée			5 206 446	488 788	- 4 717 658	9%
Globalisée	Hors-opération	Autres financements publics	69 500	28 592	- 40 908	41%
		Recettes propres	3 169 000	2 422 027	- 746 973	76%
	Opérations	Autres financements de l'Etat	75 511	248 212	172 701	329%
		Autres financements publics	1 645 371	2 215 853	570 482	135%
		Recettes propres	718 122	1 014 479	296 357	141%
		Subvention pour charges de service publi	-	-	-	0%
Total Globalisée			5 677 504	5 929 162	251 658	104%
Total général			10 883 950	6 417 950	- 4 466 000	59%

Le taux d'encaissement des recettes est de 59% par rapport au BI 2022. Malgré une légère augmentation du niveau d'encaissement des recettes globalisées (+250 K€), le taux d'encaissement des recettes en 2022 est particulièrement faible du fait d'une forte diminution des recettes fléchées par rapport aux prévisions (-4,7M€) :

- non réalisation d'opérations de travaux (- 2,5 M€)
- retard des contrôles des financeurs effectués sur certaines opérations de recherche (- 2M€)

Les recettes

S'agissant des recettes sur opérations fléchées : 9 % d'encaissement par rapport au BI 2022.

- l'encaissement des recettes afférentes aux projets de recherche sont conditionnées aux résultats des contrôles réalisés par les financeurs. Or, en 2022, la durée des contrôles s'étant allongée, les recettes n'ont pu être encaissées dans leur totalité.
- l'ensemble des opérations de travaux n'a pu démarrer en 2022 et sera reporté sur l'exercice 2023.

S'agissant des recettes globalisées hors opération : 58,5 % d'encaissement par rapport au BI 2022.

Ce faible taux s'explique par :

- un ajustement du montant des recettes propres programmées (surdimensionnée lors de la programmation au regard de l'exécution).
- une programmation au BI 2022 de recettes désormais encaissées par le budget commun IA (ex : taxe d'apprentissage – 415 K€).

S'agissant des recettes globalisées sur opération : + 1,39 M€ soit 201 % par rapport au BI 2022

Cette augmentation s'explique par :

- l'acceptation d'appels à projet intervenus en cours d'année

Démarche de budgétaire

L'école de Rennes Angers s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la gestion financière de l'établissement ayant pour objectif de fiabiliser les travaux de programmation budgétaire et de renforcer les dispositifs de suivi pour maîtriser l'exécution des crédits.

Pour cela ont été mis en place au 2nd semestre 2022 :

- Des tableaux de suivis mensuels (indicateur, automatisation de la mise à disposition des informations financières),
- Un dialogue de gestion au fil de l'eau entre la DAF et les services.
- Elaboration du plan-pluriannuel d'investissement (PPI) :

Outil de pilotage budgétaire, il permet d'obtenir une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement et d'optimiser les dépenses afin de servir la stratégie de l'école.

Les projets y sont établis sur plusieurs années selon un échéancier réaliste.

Par ailleurs en 2023/2024, sera mise en œuvre de la réorganisation de la chaîne financière pensée et construite tout au long de l'année 2022 permettant de simplifier les circuits et les procédures, de professionnaliser les acteurs et de renforcer le suivi des conventions.

Conseil d'école
Séance du 27 février 2023

Délibération n°3.2

Le 27 février 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Rennes.

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 1 – Questions budgétaires

Délibération 3.2 – Budget initial 2023 – Institut Agro Rennes-Angers

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe école interne suivantes (hors enveloppe Institut Agro) pour l'année 2023 :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 114,72 ETPT dont 58,82 sous plafond LFI et 55,9 hors plafond LFI
- 13 727 135 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 3 348 300 € personnel
 - 7 673 726 € fonctionnement
 - 2 705 109 € investissement
- 11 163 435 € de crédits de paiement
 - 3 348 300 € personnel
 - 7 707 426 € fonctionnement
 - 2 880 009 € investissement
- 9 980 873 € de prévisions de recettes
- - 3 954 862 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°3.2

Objet : Budget initial 2023 – Institut Agro Rennes-Angers

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 27 février 2023, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 27 février 2023

4. Questions diverses

Conseil d'école / 27 février 2023

